

L'animation dans les politiques publiques de développement local

Favoriser l'émergence de projets de territoire accompagnés par le programme

LEADER et le Groupe d'Action Locale Haute Provence-Luberon

Mémoire présenté par :

Mathilde ASLETT

Mémoire MASTER 1 mention Urbanisme et Aménagement

APTER – Action locale et projets de territoire

Université Toulouse Jean Jaurès

Maître de Stage :

Alexandra Fol-Gutierrez

Directeur de Mémoire :

Ronan Guiavarc'h

2018

Remerciements :

Je remercie tout d'abord ma maître de stage, Alexandra FOL-GUTIERREZ, qui m'a confié cette mission d'animation sur le périmètre du Groupe d'Action Locale Haute Provence-Luberon.

Je remercie également Ronan GUIAVARC'H, mon tuteur pédagogique qui m'a conseillée et m'a fait part de son expérience professionnelle et universitaire. Il m'a amenée à prendre du recul, tant dans la réalisation de la mission que dans la rédaction de cet exercice universitaire.

Je remercie l'équipe du GAL HPL, Christiane CARL, la présidente qui a su partager ses avis et expériences de terrain vis à vis de l'animation. Je remercie Sandrine SIEG, la gestionnaire du GAL, pour sa bonne humeur quotidienne et sa sympathie.

Je remercie Estelle MALABAVE, directrice de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure pour son accueil au sein de la structure et pour les échanges que nous avons pu avoir.

Merci aussi à l'équipe de la Communauté de Communes pour son accueil et nos moments d'échanges.

Un petit mot pour les stagiaires de la Communauté de Communes : Caroline et Sérigne. Merci pour leur compagnie et pour les nombreux moments d'échanges sur nos missions.

Enfin, merci à mes proches pour leur soutien et leur implication dans la relecture de ce travail.

Liste des abréviations

AAP : Appels À Proposition

CALMV : Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse

CCHPPB : Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon

CLLD : Community-Led Local Development

CCPAL : Communauté de Communes Pays d'Apt-Luberon

CCPFML : Communauté de Communes Pays de Forcalquier - Montagne de Lure

CEE : Communauté économique européenne

COTELUB : Communauté Territoriale Sud Luberon

CP : Comité de Programmation

CSP : Catégorie Socio-professionnelle

Diagnostic AFOM : Diagnostic Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

DLVA : Durance, Luberon, Verdon Agglomération

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

EPCI : Etablissement Public de coopération intercommunale

FA : Fiche Action

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

GLA : Groupe d'Action Locale

GAL HPL : Groupe d'Action Locale Haute Provence-Luberon

ITER : International Thermonuclear Experimental Reactor

LEADER : Liaison Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale

LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire

Loi MAPTAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles

PAC : Politique Agricole Commune

PACA : Provence Alpes Côte d’Azur

PAR : Politique Agricole Régionale

PETR : Pôle d’Equilibre Territorial et Rural

PIC : Programme d’Initiative Communautaire

PNR : Parc Naturel Régional

PNRL : Parc Naturel Régional du Luberon

PNRV : Parc Naturel Régional du Verdon

SLD : Stratégie Locale de Développement

UE : Union Européenne

Table des matières

Introduction :	1
1 Le programme européen LEADER, quelle traduction territoriale sur le GAL HPL ?	6
1.1 LE GAL HPL en région PACA, un territoire LEADER	6
1.1.1 30 ans de politiques de développement local	6
1.1.1.1 LEADER, un programme de développement local communautaire	6
1.1.1.2 30 ans de développement local : genèse des politiques de développement territorial, du programme LEADER et de sa traduction sur le GAL HPL	8
1.1.1.2.1 Le développement local : fruit d'évolutions conceptuelles de la PAC et des politiques d'aménagement françaises	8
1.1.1.2.2 Le programme LEADER : l'UE investit les territoires ruraux	12
1.1.1.2.3 Le GAL HPL, premier de cordée du programme LEADER en France	15
1.1.2 LEADER, un programme européen de développement local ascendant, au service des territoires infrarégionaux ruraux	16
1.1.2.1 LEADER : Vecteur de mise en réseau partenariale, instigateur d'innovation systémique au cœur d'une approche territoriale ascendante	16
1.1.2.2 LEADER 2014-2020, moteur d'un "développement local mené par les acteurs locaux"	18
1.1.2.3 13 GAL en région Sud PACA	19
1.2 LEADER sur le GAL HPL, une stratégie qualitative et co-construite	20
1.2.1 Portrait du territoire et de ses enjeux	20
1.2.1.1 Portrait géographique du GAL	21
1.2.1.2 Analyse socio-spatiale, économique et énergétique du territoire	23
1.2.1.2.1 Un territoire attractif marqué par de fortes disparités sociodémographiques	23
1.2.1.2.2 Un territoire du bon vivre qui tend à se réorienter vers de nouveaux secteurs économiques	27
1.2.1.2.3 Le GAL HPL et les ressources énergétiques	28
1.2.1.3 Quels enjeux de développement sur le GAL HPL ?	29
1.2.2 Une stratégie participative qualitative et co-construite	30
1.2.2.1 Présentation de la Stratégie Locale de Développement	30
1.2.2.2 Quelles méthodes mises en œuvre pour l'élaboration de la stratégie du GAL HPL	33
2 Favoriser l'émergence de projets territorialisés qui répondent à la stratégie	34
2.1 Animer un territoire de projets autour de thématiques clés de la stratégie	34
2.1.1 Eléments de méthode	34
2.1.1.1 Analyse à mi-parcours de la stratégie du GAL	34

2.1.1.1.1	Constat de l'analyse des consommations : des fiches actions qui nécessitent d'être animées.....	39
2.1.1.1.2	Co-construction de la méthode d'animation avec les partenaires du GAL : les outils de l'intelligence collective	39
2.1.2	La mise en place de « Fabriques de projets LEADER »	42
2.1.2.1	La "Fabrique de projets LEADER", un outil hybride.....	43
2.1.2.1.1	Trois temps d'échanges thématiques : Les Fabriques de projets LEADER	44
2.1.2.2	Des Fabriques de projets aux attentes multiples	52
2.1.2.2.1	L'émergence de projets répondant à la stratégie.....	52
2.1.2.2.2	L'enjeu de partenariat entre les acteurs : le co-portage de projets	54
2.2	Analyse des premiers résultats	57
2.2.1	Les projets qui ont émergé des Fabriques.....	57
2.2.1.1	Analyse quantitative	57
2.2.1.2	Analyse qualitative.....	60
2.2.1.2.1	Des projets majoritairement en lien avec la thématique animée	60
2.2.1.2.2	Des acteurs à des stades de réflexion variables vis à vis leur projets	61
2.2.1.2.3	Des participants et des porteurs de projets majoritairement privés	62
2.2.1.2.4	Quelle chance ont ces projets d'accéder à LEADER ?	63
2.2.2	Retour critique sur les fabriques de projets thématiques.....	66
2.2.2.1	Des conditions en partie réunies en vue de l'émergence de projets.....	66
2.2.3	Perspectives (Quelles mesures correctives ?)	69
2.2.3.1	Préconisations en vue d'animer le GAL HPL	69
2.2.3.2	Préconisation de réorganisation des fonds disponibles sur les appels à propositions du GAL HPL	70
2.2.3.2.1	Scénario n°1 : Abondement de chaque fiche de façon égalitaire.....	70
2.2.3.2.2	Scénario n°2 : Clôture de la fiche action n° 1 et abondement des fiches consommées à plus de 50%.....	72
2.2.3.2.3	Scénario n°3 : participation et co-construction	73
2.2.3.3	Retour sur les scénarios.....	75
2.2.3.4	Des appels à propositions moins mobilisés que d'autres, quelles peuvent être les raisons de ces disparités ?	75
2.2.3.4.1	La nature de l'appel à proposition et la thématique auxquels il correspond.	76
2.2.3.4.2	La typologie des acteurs présents sur le territoire	76
2.2.3.4.3	La nécessité d'animer une stratégie	77
	Bibliographie :	81

Introduction :

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, met l'accent sur les grandes aires urbaines métropolitaines, apparent fleuron de l'économie nationale. En corollaire, on peut se demander quelle est la place des villes, petites et moyennes, des espaces à faible densité de population que sont les espaces ruraux ?

Depuis une trentaine d'années, on voit émerger la notion de développement local, celle-ci apparaît alors comme une méthode d'aménagement qui correspond aux espaces locaux, qu'ils soient urbains (avec la politique de la ville par exemple) ou encore ruraux (avec les contrats de ruralité du CGET).

Pascal CHEVALIER et Marc DEDEIRE (2014) s'attachent à définir la notion de développement local comme étant une dynamique, à la fois économique, sociale, culturelle « *impulsée par des acteurs individuels et collectifs sur un territoire donné* »¹. Il apparaît comme un processus permettant à des acteurs locaux d'établir des priorités, de définir des actions et de mobiliser les ressources du territoire de manière à répondre à ces propositions. Le développement local considère les acteurs locaux et leurs réseaux comme des ressources à privilégier davantage que les infrastructures et les institutions établies.

A l'échelle de l'Union Européenne, depuis la mise en place du programme LEADER (Liens Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) en 1991², cinq générations de programme se sont succédées³. Les territoires européens à dominantes rurales bénéficient d'outils, mais également d'un changement de paradigme des politiques d'aménagement.

¹ Chevalier, P., Dedeire, M. (2014). Application du programme Leader selon les principes de base du développement local. *Économie rurale*, (342), 9-25. doi : 10.4000/economierurale.4382

² Communication de la Commission européenne, JOCE du 19 mars 1991

³ LEADER I, LEADER II, LEADER +, Axe LEADER et LEADER CLLD

En effet, on observe un glissement d'une logique d'état aménageur, vers une démarche de développement local.

Ces outils et les évolutions conceptuelles de développement territorial vont permettre la mise en capacité des territoires dans les démarches de développement local avec par exemple, la mise en place des Pays, (créé en 1995 par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) et les PETR (Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux) qui tenteront de leur succéder.

Les programmes de développement tels que LEADER, ont amené les territoires à s'organiser sous forme de territoires de projets. Ils sont selon Marielle Berriet-Sollicec et Aurélie Trouvé (2012) un « *espace de référence qui a du sens pour l'action des acteurs dans la mesure où il correspond à la réponse à un appel à projet lancé par un échelon politico-administratif (Union Européenne, Etat, collectivités). La construction de ce territoire de projet est donc motivée par l'obtention de crédits publics* »⁴ dont l'objectif est le financement de projets qui participent du développement local du territoire.

En France, on reconnaît désormais l'efficacité des politiques de développement local. En effet, le programme européen LEADER a été l'outil précurseur répondant aux logiques de développement local et de mise en capacité des territoires. Le gouvernement, en partenariat avec les élus locaux ont donc élaboré des outils de développement local. Ces outils sont ensuite mis en œuvre au cœur des territoires en partenariat avec les acteurs locaux (contrats de villes, politiques de la ville, contrats de ruralité). Des liens entre les politiques européennes et nationales existent désormais à toutes les échelles.

On observe alors une forme de transposition des logiques propres au programme LEADER dans les politiques de développement national. C'est ce que traduisent les propos tenus par Emmanuel Macron lors de la conférence nationale des territoires qui s'est tenue à Cahors le 14 décembre 2017. Matignon s'est délocalisé à cette occasion dans la capitale lotoise. Le

⁴ Berriet-Sollicec M. et Trouvé, A. (2013) « Développement des territoires de projet. Quels enjeux pour les politiques rurales ? », *Économie rurale* 335, mai-juin. Doi : 10.4000/economierurale.3959

Président de la République, dans son discours, semble, d'une part, avoir pris la mesure des enjeux de réduction des inégalités entre les différents espaces français : *« Ce que demande la ruralité, ça n'est pas l'aumône, ça n'est pas d'être compensé ; c'est d'avoir les mêmes chances de réussir que d'autres territoires de la République »*⁵.

Un autre élément important à appréhender dans l'analyse du discours présidentiel est le glissement sémantique d'une réponse commune de l'Etat et des collectivités dans la réduction des inégalités qui touchent les différents territoires. *« L'Etat et les collectivités territoriales doivent travailler de concert afin de construire cette cohésion des territoires »*⁶, vers une réponse quasi unilatérale imputée aux territoires *« je crois profondément que dans la très grande majorité des cas, les territoires en réalité, savent mieux l'organisation qui est la plus pertinente pour eux. »*⁷ Ce discours traduit donc une réelle volonté de mise en capacité des territoires de la part du gouvernement.

J'ai eu l'opportunité de réaliser un stage dans le Groupe d'Action Local Haute Provence-Luberon (GAL HPL). Ce territoire de projets en charge de la gestion, de l'animation et de l'instruction du programme européen LEADER m'a confié une mission d'animation de sa stratégie *« Agir pour un territoire de coopération et d'économie responsable »* afin d'accompagner les acteurs du territoire dans l'émergence de projets.

Le GAL HPL compte 147 686 habitants, répartis sur les 103 communes. Son territoire couvre intégralement quatre intercommunalités (CCPFML, CCHPPB, CCPAL, COTELUB) et partiellement les agglomérations Luberon Mont de Vaucluse (LMV) et de Manosque (DLVA). Ce territoire européen compte une particularité géographique. En effet, c'est un GAL bi-départemental, son territoire se trouve à cheval entre le département des Alpes de Hautes Provence (04) et celui de Vaucluse (84).

Depuis les années 90, ce territoire s'est positionné pour déployer le premier programme LEADER. En effet, le territoire faisait partie des 40 entités pilotes en France lors de la

⁵ Discours d'Emmanuel Macron au Sénat lors de la conférence des territoires (juillet 2017).

⁶ Discours d'Emmanuel Macron au Sénat lors de la conférence des territoires (juillet 2017)

⁷ Discours d'Emmanuel Macron au Sénat lors de la conférence des territoires (juillet 2017)

première programmation (LEADER I - 1992-1994). Depuis, quatre autres générations de programmes LEADER se sont succédées sur ce territoire.

Le GAL HPL est un outil qui dote cet espace géographique d'une ingénierie territoriale de développement local spécialisée dans l'accompagnement des acteurs locaux dans la conduite de projets LEADER. L'ingénierie territoriale est l'« ensemble des concepts, méthodes, outils et dispositifs mis à disposition des acteurs des territoires, pour accompagner la conception, la réalisation et l'évaluation des projets de territoire »⁸. (Lardon et al. 2007)

Les chargées de mission du GAL HPL sont donc amenées à organiser la gestion des crédits attribués au GAL, à mettre en œuvre l'instruction des dossiers déposés en vue de l'obtention de fonds, elles réalisent en parallèle de l'ASP (Agence de services et de Paiement) les contrôles des dossiers et des projets réalisés ou en cours de réalisation. De plus, les chargées de missions du GAL HPL doivent assurer l'animation du Programme sur le territoire.

La notion d'animation dans les programmes européens est dotée d'une dimension polysémique. En effet, elle varie selon les territoires, les chargées de mission ou encore, évolue dans le temps au fil de la programmation.

La notion d'animation entend selon une étude de l'ASP réalisée en 2010⁹ :

- 1 Enquêter, comprendre les besoins du territoire ;
- 2 Activer, inspirer, suggérer des directions et des projets ;
- 3 Promouvoir, renseigner, expliquer LEADER ;
- 4 Faciliter, modérer les débats entre les différents intérêts des acteurs locaux.

L'ensemble des missions de gestion, d'instruction, de contrôle et d'animation réalisées par le GAL HPL constitue le travail d'ingénierie territoriale réalisé par ce dernier. La mission qui m'a

⁸ Lardon S., Moquay P., Caron A., Angeon V. (2007). Le développement territorial : principes et méthodes. Dans S. Lardon, P. Moquay, A. Caron, et V. Angeon. *Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Mil-lau*. La Tour d'Aigues, France : Éditions de l'Aube.

⁹ Agence de Services et de Paiement. (2010). Animation des territoires européens.

été confiée correspond à une mission d'animation. Elle laisse donc de côté les autres éléments d'ingénierie territoriale.

Cette mission m'a permis d'appréhender le fonctionnement du programme LEADER, de co-construire et de mettre en œuvre une méthode d'animation, d'organiser des rencontres thématiques avec les acteurs locaux à travers le concept de Fabrique de projets LEADER au cours desquels les acteurs échangent et fabriquent ensemble des projets.

L'objectif étant de permettre l'émergence de projets thématiques qui seront par la suite accompagnés par le GAL HPL et le programme LEADER.

Je me suis interrogée sur les éléments de réussite de la mise en œuvre du programme LEADER ainsi que la place de l'animation et de la participation dans les logiques de développement local. En effet, celles-ci semblent déterminantes dans la mise en œuvre des politiques de développement local.

Pour répondre à la problématique **Une stratégie territoriale co-construite avec les acteurs et la population, seuls éléments de réussite dans la mise en place d'un programme européen LEADER ? Quelle place occupe l'animation dans la réussite des programmes de développement locaux ascendants ?**, nous verrons dans un premier temps la traduction territoriale de LEADER sur le GAL HPL puis, dans un second temps comment favoriser l'émergence de projets qui répondent à la stratégie par le biais de l'animation.

1 Le programme européen LEADER, quelle traduction territoriale sur le GAL HPL ?

1.1 LE GAL HPL en région PACA, un territoire LEADER

1.1.1 30 ans de politiques de développement local

1.1.1.1 LEADER, un programme de développement local communautaire

LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) a été créé en 1991, sous forme d'un Programme d'Initiative Communautaire (PIC) de développement rural. Selon Chevalier P et Dedeire M (2014)¹⁰ l'Union Européenne (UE) a joué un rôle

¹⁰ Chevalier, P., Dedeire, M. (2014). Application du programme Leader selon les principes de base du développement local. *Économie rurale*, (342), 9-25. doi : 10.4000/economierurale.4382

important dans la création de conditions favorables à la circulation des idées, des modèles ainsi que des instruments politiques. La volonté du programme LEADER est de légitimer la notion de "local" au sein des états de l'Europe (Smith 1995)¹¹ et de permettre d'orienter les démarches de l'action publique vers une conception du territoire articulée sur des principes tels que : la place accrue des acteurs locaux dans le dispositif, l'expérimentation de nouveaux modes de développement local ainsi que la co-construction de l'action publique de développement entre les différentes échelles de gouvernance (européenne, nationale et infra-régionale).

Le programme LEADER est mis en œuvre dans les territoires par l'intermédiaire des Groupes d'Action Locale. Ceux-ci sont généralement portés par les Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR), les Pays, Les parcs Naturels Régionaux (PNR) ou encore par des intercommunalités car ils n'ont pas de personnalité juridique. Les GAL sont constitués d'une équipe technique (animateurs et gestionnaires) qui travaille en collaboration étroite avec un comité de programmation composé de "50 % au moins d'acteurs du secteur privé"¹² (Réseau rural PACA s.d.), d'acteurs publics ainsi que des partenaires institutionnels (communes et intercommunalités, PNR, Conseil Régional, Département). Les GAL sont des territoires de projets également dotés d'un pouvoir technique de mise en œuvre du programme à l'échelle de leur territoire.

Le programme LEADER s'appuie sur la Stratégie Locale de Développement (SLD) définie localement par les GAL. Ces derniers, par l'intermédiaire d'un Comité de programmation sont responsables de l'élaboration de la SLD, de sa mise en œuvre, de l'animation, de la sélection et de l'accompagnement des porteurs de projets. Il assure également l'évaluation des actions conduites sur son territoire (Réseau rural PACA s.d.)¹³.

Chaque GAL met en œuvre sa stratégie en accompagnant les acteurs locaux et leurs projets dans les démarches d'obtentions de financements. Toutefois, LEADER ne semble pas être un

¹¹ Smith, A. (1995). L'Europe politique au miroir du local. Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni. Paris, France : La découverte.

¹² Réseau Rural PACA. (s.d.) LEADER, de quoi parle-t-on ?

¹³ Réseau Rural PACA. (s.d.) LEADER, de quoi parle-t-on ?

programme de financement fonctionnant selon une démarche de guichet¹⁴. En effet, chaque programmation LEADER portée par chaque GAL fait l'objet d'une candidature auprès du conseil régional et procède à la définition d'une stratégie de développement local. Les projets locaux accompagnés par les GAL dans leurs démarches LEADER doivent participer de la réponse à la stratégie préalablement définie.

1.1.1.2 30 ans de développement local : genèse des politiques de développement territorial, du programme LEADER et de sa traduction sur le GAL HPL

1.1.1.2.1 Le développement local : fruit d'évolutions conceptuelles de la PAC et des politiques d'aménagement françaises

Lors de la signature du traité de Rome, le 25 mars 1957, plusieurs états européens s'accordent pour la mise en place d'une communauté économique européenne (CEE) d'une part, mais également pour la mise en œuvre d'une politique agricole commune (PAC) qui ne rentrera en vigueur que 5 ans plus tard en 1962. Ces réflexions prennent place à la suite de la seconde guerre mondiale, alors que l'Europe fait face à l'instabilité alimentaire. Dès lors, les outils que sont la CEE et la PAC visent à assurer la paix et la stabilité alimentaire sur le continent européen grâce à la volonté commune de permettre la modernisation du monde

¹⁴ En 2010, Jean-Marie Toulisse, présentais au Ceser Nord Pas de Calais la nécessité de "passer d'une logique de guichet à une logique de projet" développant alors "l'idée que le guichet Etat était fermé durablement" et que "Seuls les bâtisseurs de projets auront la capacité de mobiliser les énergies". (Jean-Marie Toulisse 2013).

agricole et plus largement d'assurer un développement économique grâce aux productions agro-alimentaires. « *La création d'un marché commun entre agriculteurs de différents pays traditionnellement protectionnistes constitue un événement majeur* »¹⁵ (Jean, 2009) et traduit une vision commune du rôle de l'agriculture dans le développement économique de l'Europe.

La Politique Agricole Commune se met en place afin de répondre aux enjeux d'accroissement de la productivité par la modernisation et le progrès technique, d'amélioration du niveau de vie de la population via le revenu individuel, de stabilité des marchés, de stabilité alimentaire, et de garantie de prix raisonnables pour le consommateur. La vocation de la PAC est alors unique : permettre la stabilité alimentaire en Europe et le développement économique des zones rurales grâce au levier agricole. De ce fait, « *la mise en place de la PAC va jouer un rôle majeur dans la construction européenne* »¹⁶ (Jean, 2009) qui aboutira, avec la signature du traité de Maastricht en 1993, à l'Union Européenne (UE).

A la fin des années 1990, de nouvelles perspectives se dessinent. En effet, l'élargissement de l'UE fait craindre, d'une part, des excédents agricoles et d'autre part, une explosion des dépenses de la PAC. (Bureau J-C et Thoyer S. 2014)¹⁷. De plus, la baisse de la population dans certaines régions rurales fait émerger l'idée d'une politique plus axée sur le développement rural dans la perspective d'encourager les activités rurales complémentaires ou alternatives à la production agricole. Dès lors, l'aménagement du territoire, le maintien de la biodiversité et plus largement, la qualité de vie en milieu rural deviennent des axes à prendre en compte dans le développement des zones rurales.

Toutefois, Il faudra attendre l'accord de Berlin en 1999 (dans le cadre de l'*Agenda 2000*) pour entrevoir un élargissement des champs d'action de la PAC vers ces nouvelles

¹⁵ Jean, Y. (2009). Politique Agricole Commune et développement rural, de l'autosuffisance alimentaire vers la préservation de l'environnement. Dans Y. Jean, & G. Baudelle, *L'Europe - Aménager les territoires* (pp. 59-89). Malakoff, France : Armand Colin

¹⁶ Jean, Y. (2009). Politique Agricole Commune et développement rural, de l'autosuffisance alimentaire vers la préservation de l'environnement. Dans Y. Jean, & G. Baudelle, *L'Europe - Aménager les territoires* (pp. 59-89). Malakoff, France : Armand Colin

¹⁷ Bureau, J-C, Thoyer S. (2014). L'ambition agricole européenne. Dans J-C Bureau, S. Thoyer. La politique agricole commune. (p.7-32). Paris, France : La Découverte.

orientations. L'Agenda 2000 qui définit le cadre d'action pour la politique agricole régionale (PAR), amorcera la mise en place d'un second pilier à la PAC. Les interventions de la politique agricole régionale s'orientent alors vers les « zones en difficultés structurelles ou dite en retard de développement » (Jean, 2009)¹⁸.

Depuis, la PAC est constituée de deux piliers. En complément d'un premier pilier portant sur le soutien au marché des prix agricoles, un second volet de la PAC porte sur le développement rural. Il vise à relever les défis environnementaux, économiques et sociétaux du XXIème siècle en accompagnant les territoires ruraux et en encourageant « le développement de l'agriculture et d'autres activités qui contribuent au maintien [...] de la vitalité des zones rurales [...] en veillant à la préservation de l'environnement » (Pham et Berriet-Sollicec 2018)¹⁹.

Ce second pilier bénéficie d'une flexibilité supérieure en matière de financement, ce qui permet aux institutions nationales, régionales et locales d'établir des plans de financements conjoints sur une durée de sept ans, alors que le premier pilier est financé intégralement par l'UE. Les états membres définissent ainsi une maquette financière qui sera complétée selon les règles de co-financement par les crédits européens du FEADER (Fond Européen de développement Agricole de développement rural).

Ainsi, la PAC, une démarche agro-économique au cœur des enjeux politiques de la construction de L'UE s'est dotée d'un volet de développement rural (second pilier). Le programme LEADER en est l'interprétation opérationnelle.

Concomitamment aux évolutions de la PAC en direction d'un développement intégré des zones rurales, on observe un changement de paradigme dans les logiques d'aménagement des territoires, de l'état aménageur vers le développement local.

¹⁸ Jean, Y. (2009). Politique Agricole Commune et développement rural, de l'autosuffisance alimentaire vers la préservation de l'environnement. Dans Y. Jean, & G. Baudelle, *L'Europe - Aménager les territoires* (pp. 59-89). Malakoff, France : Armand Colin

¹⁹ Pham, HV et Berriet-Sollicec, M. « La politique de développement rural en France. Premières analyses des programmes de développement rural dans les régions françaises métropolitaines sur la période 2014-2020 », *Économie rurale*, 363. janvier-mars. doi : 10.4000/economierurale.5450

Le développement local est issu d'un processus de transition des manières de concevoir les actions d'aménagement dans les territoires infranationaux. La transition réside dans le passage, dans les années 1960-1970, d'un modèle interventionniste de l'Etat dans les actions d'aménagement des territoires vers un modèle basé sur le développement local, la mise en capacité et la légitimation des territoires et de l'échelon local autour des questions d'aménagement.

Au cours de l'histoire de l'Etat Français et principalement au sortir de la révolution de 1789, on observe le renforcement de courants régionalistes déjà puissants sous le règne de Louis XVI. En réaction à ces courants politiques et identitaires, apparaît la nécessité de construire un état fort, centralisé où le principe d'équité territoriale serait un des principes fondateurs afin de faire taire les courants régionalistes et assurer la mise en œuvre d'un Etat unitaire. C'est la naissance de l'Etat jacobin. (Jebeili C. (2017). cours « cadre de l'action territoriale »)²⁰

L'organisation politique jacobine a très longtemps influencé la manière dont étaient conduites les politiques d'aménagement en France. *“Ce modèle de développement centralisé et exogène”* (Chevalier 2010)²¹ se retrouve dans les politiques d'aménagement des années 1950. Il faudra attendre les années 1970-1980 pour observer un changement de paradigme vers *“une politique de développement endogène et décentralisée”*. (Chevalier 2010)²². Compte tenu du succès que rencontre la démarche européenne LEADER, l'action publique au service des territoires s'est peu à peu tournée vers un modèle se référant aux principes du développement local. C'est la naissance d'une nouvelle approche du vivre ensemble dans les territoires inspirée des politiques européennes impliquant les notions de participation et d'implication citoyennes. *“Le programme LEADER est l'emblème de ce paradigme”*

²⁰ Jebeili C. (2017). cours UE 705. Cadre de l'action territoriale. Université Toulouse Jean-Jaurès.

²¹ Chevalier, P. (2010). L'approche LEADER et le développement local en France. Dans M. Halamska et. MC. Maurel (Dir.), *Les acteurs locaux à l'épreuve du modèle européen LEADER France- Hongrie -Pologne* (pp. 53 - 70). Prague: CEFRES.

²² Chevalier, P. (2010). L'approche LEADER et le développement local en France. Dans M. Halamska et. MC. Maurel (Dir.), *Les acteurs locaux à l'épreuve du modèle européen LEADER France- Hongrie -Pologne* (pp. 53 - 70). Prague: CEFRES.

(Chevalier et Dedeire 2014)²³. Les années 1980 sont marquées par la décentralisation et la modernisation de l'intervention publique. On voit émerger la notion de "territoire de projets". Basés sur les principes d'efficacité économique et d'équité entre les territoires, les territoires de projets sont caractérisés par leur capacité à mettre en action un système d'acteurs locaux. (Berriet-Sollic M. et Trouvé A. 2013)²⁴. Le développement des territoires de projets est soutenu par les gouvernements successifs qui vont amorcer la concrétisation réglementaire de ce changement de paradigme (LOADDT²⁵, Loi Chevènement²⁶ et Loi MAPTAM²⁷).

1.1.1.2.2 Le programme LEADER : l'UE investit les territoires ruraux

Les réflexions autour du programme LEADER ont débuté il y a 27 ans. En 1991, la commission européenne invitait pour la première fois les états membres à faire des propositions dans le cadre de LEADER dans le but d'accompagner la réforme de la PAC, de limiter les aides agricoles, de permettre la diversification des zones rurales. Elles permettaient également d'impliquer les populations rurales à la construction européenne. Depuis, cinq générations de programmes LEADER se sont succédées entre 1991 et aujourd'hui (Champetier, 2017)²⁸. LEADER est apparu comme un espace de réflexion

²³ Chevalier, P., Dedeire, M. (2014). Application du programme Leader selon les principes de base du développement local. *Économie rurale*, (342), 9-25. doi : 10.4000/economierurale.4382

²⁴ Berriet-Sollic M. et Trouvé, A. (2013) « Développement des territoires de projet. Quels enjeux pour les politiques rurales ? », *Économie rurale* 335, mai-juin. Doi : 10.4000/economierurale.3959

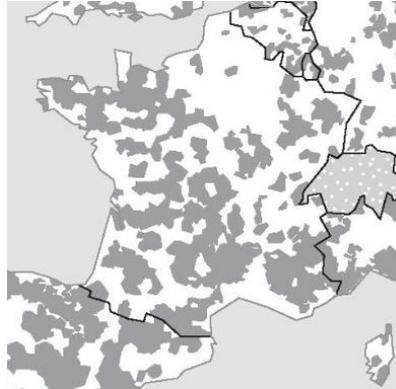
²⁵ Loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) dont les objectifs sont la mise en œuvre d'une démocratie plus participative et d'un développement plus durable. Elle crée entre autre les conseils de développement et les SRADDT .

²⁶ Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale qui renforce l'intercommunalité et consacre le rôle de chacune d'elle (Communauté de communes, Communautés urbaines, Communautés d'Agglomérations.

²⁷ Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales.

²⁸ Champetier Y (2017). Leader : retour vers le futur.

intégrant des territoires ruraux et comme un programme “test” de la mise en œuvre d’une nouvelle manière d’envisager le développement des territoires ruraux. Au départ ce programme communautaire concernait un petit nombre de territoires, alors qu’aujourd’hui, la démarche couvre la quasi-totalité des zones rurales de l’UE.



Carte des GAL pour la programmation 2007-2014 (Source : Commission européenne D. Andrieu, MSH de Tour, Juin 2009) dans (Jean 2009)²⁹

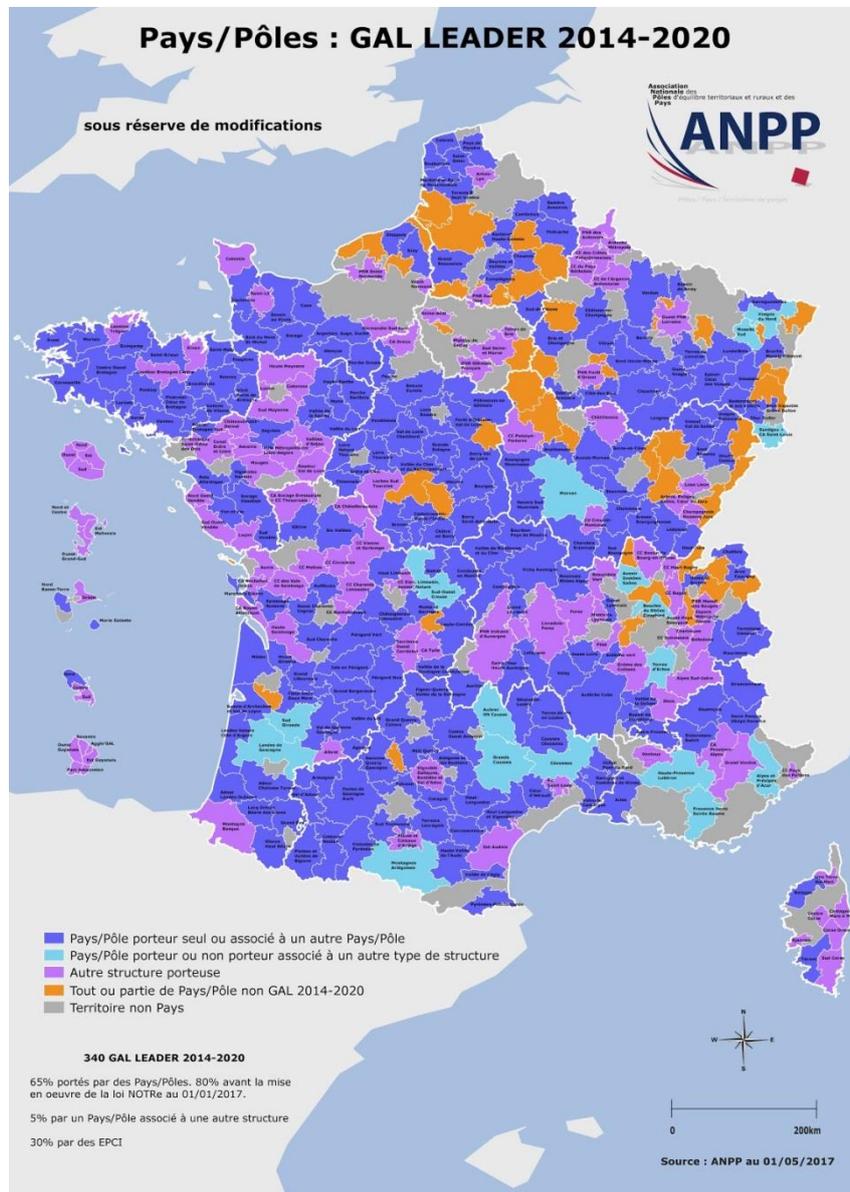
Alors qu’il n’y avait que 40 territoires pilotes positionnés pour déployer le premier programme LEADER dans les années 1990, 380 GAL ont été sélectionnés par les Conseils régionaux pour la programmation 2014-2020.

Programme LEADER	Nombre de GAL français
1991-1993 LEADER I	40
1994-1999 LEADER II	179
2000-2006 LEADER+	140
2007-2013 LEADER Axe 4	222
2014-2020 LEADER (mesure 19)	380 (en cours)

Evolution du nombre de GAL en France au cours des différentes programmations LEADER (Réseau Rural s.d.)³⁰

²⁹ Jean, Y. (2009). Politique Agricole Commune et développement rural, de l'autosuffisance alimentaire vers la préservation de l'environnement. Dans Y. Jean, & G. Baudelle, *L'Europe - Aménager les territoires* (pp. 59-89). Malakoff, France : Armand Colin

Le nombre toujours croissant de GAL en France illustre l'évolution du programme LEADER d'une démarche de test vers sa généralisation. Le programme LEADER est devenu en France une politique publique globale.



Carte des GAL LEADER pour la programmation 2014-2020 (source : ANPP 2017)

³⁰ Réseau Rural Français. (s.d.) Pour la programmation 2014 - 2020

LEADER étant désormais considéré comme un dispositif efficace de développement local, on voit émerger en France des mécanismes semblables aux logiques bottom-up de LEADER tels que les contrats de villes ou de ruralité.

1.1.1.2.3 Le GAL HPL, premier de cordée du programme LEADER en France.

C'est dès la première programmation (1992-1994) que le territoire du GAL HPL c'est positionné sur le programme européen LEADER. En effet ce territoire faisait partie des 40 entités pilotes en France. A ce moment-là, le programme LEADER est confié à l'association Groupe d'Action Locale "Luberon-Lure" qui concernait alors 51 communes, 73 250 habitants répartis sur 1 491 km².

Après quatre générations de programme LEADER et plusieurs évolutions de son périmètre, le GAL Luberon-Lure, porté par le Pays de Haute Provence et, suite à la dissolution de ce dernier, transféré à la communauté de communes Pays de Forcalquier- Montagne de Lure.

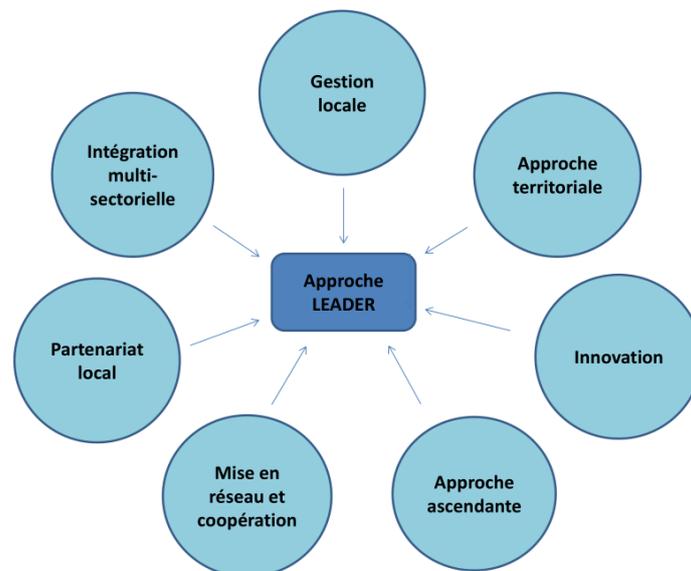
Lors de la programmation 2014-2020, le GAL HPL compte 103 communes.

1.1.2 LEADER, un programme européen de développement local ascendant, au service des territoires infrarégionaux ruraux

1.1.2.1 LEADER : Vecteur de mise en réseau partenariale, instigateur d'innovation systémique au cœur d'une approche territoriale ascendante

Le programme LEADER repose sur une méthodologie fondée sur sept caractéristiques qui doivent être présentes de façon concomitante dans les actions des GAL, mais également dans les projets que ces derniers accompagnent. C'est cette méthodologie qui distingue LEADER des autres programmes de financement.

Les sept caractéristiques de la méthode LEADER sont :



Source (Champetier 2017)³¹

- **La gestion locale** implique que la gestion des programmes et le financement soient réalisés par les GAL eux-mêmes.
- **L'approche territoriale** sous-entend qu'elle se concentre sur un petit territoire homogène aux limites géographiques clairement définies et animé par une forte cohésion, des traditions communes, une identité locale.
- **L'approche ascendante** signifie que les acteurs locaux participent à la prise de décision pour ce qui est de la stratégie. Les "acteurs locaux" correspondent ici à la population dans son ensemble, des groupes d'intérêts socio-économiques ainsi que les représentants des institutions publiques et privées.
- **Le partenariat local** implique que chaque GAL associe des partenaires privés et publics. Les partenaires associatifs et privés doivent représenter 50 % du partenariat local.
- **La mise en réseau** et la coopération impliquent que chaque GAL constitue un réseau en soi et qu'il doit mettre en place des actions de coopération avec d'autres organismes de développement au niveau local.
- **L'intégration multisectorielle** sous-entend que la stratégie de développement corresponde à une approche systémique intégrant différents secteurs d'activité. "Leader est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multisectorielles intégrées" (Chevalier P. et Dedeire M 2014)
- **L'innovation** engage les GAL dans une mission d'apport de nouvelles solutions de développement sur le territoire.

³¹ Champetier Y (2017). Leader : retour vers le futur.

1.1.2.2 LEADER 2014-2020, moteur d'un "développement local mené par les acteurs locaux"

Une des caractéristiques du programme LEADER est son approche ascendante du développement et de l'aménagement territorial. En effet le programme est fondé sur une approche bottom-up en opposition aux logiques descendantes (top-down) à l'œuvre avant les années 70 et caractérisées par la toute-puissance de l'Etat aménageur. Le processus de décentralisation qui a débuté au début des années 1980 n'a cessé de s'affirmer depuis. La territorialisation de l'action publique s'appuie alors sur l'idée que l'échelon local est davantage pertinent pour définir les enjeux de développement au regard de la diversité des situations locales.

L'approche ascendante consiste à favoriser le développement économique des zones rurales grâce aux initiatives des acteurs locaux. Il s'agit de renforcer leur capacité d'initiative via la mise en place et l'accompagnement de projets conçus à l'échelle communautaire. Cette approche traduit avant tout la volonté de mettre à l'œuvre un nouveau modèle de gouvernance, où la démocratie locale joue un rôle important.

En effet, l'initiative LEADER doit permettre la participation des acteurs locaux dans la conception de stratégies de développement local ainsi que de sa mise en œuvre. En 2013, on voit apparaître dans les dispositions relatives aux fonds européens la notion de "développement local mené par les acteurs locaux" (DLAL) inspirée de l'acronyme anglais de CLLD (community-Led Local Development) (Chevalier P. et Dedeire M. 2014)³². Cette initiative politique est fondée sur l'hypothèse d'un développement endogène qui prend appui sur des initiatives et des acteurs locaux et implique de nouvelles formes de gouvernance. L'approche DLAL est la caractéristique principale de la programmation LEADER 2014-2020.

³² Chevalier, P., Dedeire, M. (2014). Application du programme Leader selon les principes de base du développement local. *Économie rurale*, (342), 9-25. doi : 10.4000/economierurale.4382

1.1.2.3 13 GAL en région Sud PACA

La période de programmation 2014-2020 est marquée par plusieurs évolutions concernant la gestion des fonds. Les Conseils Régionaux sont, depuis la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 responsables de la gestion des fonds européens et sont donc devenus autorité de gestion. Le principe d'attribution des financements a lui aussi évolué et cela vers plus de sélectivité dans le choix des projets qui bénéficieront de crédits européens. Les appels à projets incitent désormais les porteurs de projets à s'inscrire dans une démarche de performance et d'exemplarité.

Les programmes de développement européens tels que LEADER sont bien représentés sur le territoire régional. On dénombre, en région Sud Provence Alpes Côtes d'Azur, 13 GAL. En effet, 13 territoires ont été sélectionnés par le Conseil Régional (en tant que nouvelle autorité de gestion du FEADER) pour la mesure LEADER 2014-2020 (Réseau Rural PACA s.d.)³³

Ces 13 territoires de projets se partagent une enveloppe régionale de 25,2 millions d'euros de Fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER)(Réseau Rural s.d.)³⁴. Les projets proposés dans ces territoires devront permettre d'atteindre des objectifs fixés par chacun en devant répondre à leur "stratégie de développement local". Chaque GAL se dote d'une stratégie de développement qui lui est propre. Chaque stratégie se doit d'être réalisée en partenariat avec les acteurs du territoire.

³³ Réseau Rural PACA s.d. LEADER 2014-2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

³⁴ Réseau Rural PACA s.d. LEADER 2014-2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

1.2 LEADER sur le GAL HPL, une stratégie qualitative et co-construite

1.2.1 Portrait du territoire et de ses enjeux

A l'occasion de la candidature à la programmation 2014-2020, alors que celui-ci était encore porté par le Pays de Haute Provence (PHP), le GAL HPL a fait réaliser un diagnostic partagé des enjeux de développement local (GAL HPL s.d.)³⁵.

Ce diagnostic a été réalisé à la suite de travaux d'analyse de données, de séries d'entretiens qualitatifs, de la mise en œuvre d'un forum ouvert et de world café. Les éléments récoltés ont ensuite été utilisés pour réaliser un diagnostic selon la méthode AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités, Menaces).

Cette méthode permet d'identifier à la fois les atouts et les faiblesses d'un territoire, éléments primordiaux d'un diagnostic territorial mais c'est également un outil permettant d'appréhender les opportunités et les menaces à l'œuvre sur un territoire. De ce fait, le diagnostic AFOM se révèle être une approche appropriée pour formuler des pistes d'actions et de développement grâce à la prise en compte des menaces qui pourraient nuire au bon équilibre du développement local et des opportunités qui doivent être saisies pour satisfaire un développement endogène.

³⁵ Groupe d'Action Local Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

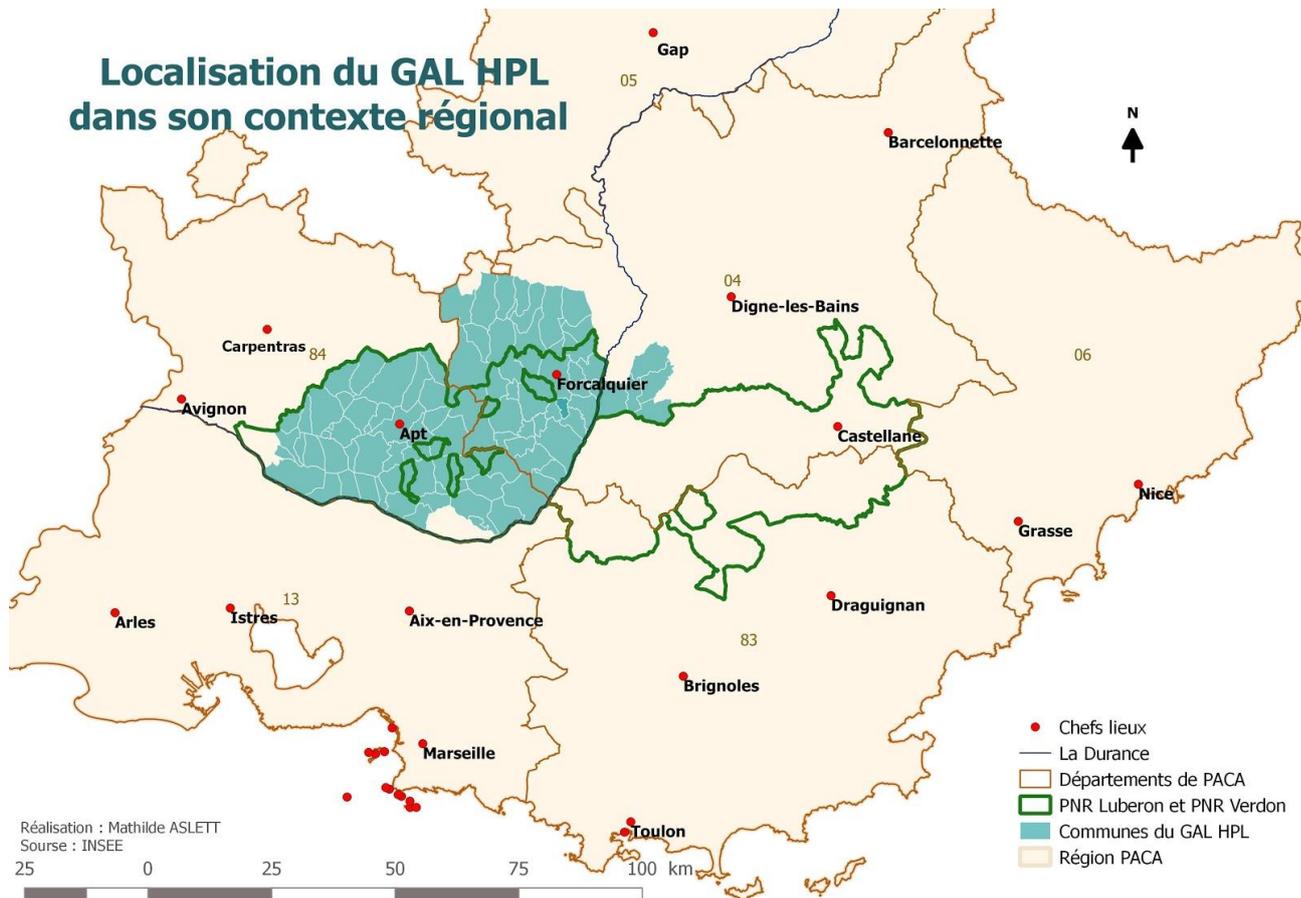
1.2.1.1 Portrait géographique du GAL

Le territoire du GAL HPL a la particularité de se trouver à cheval sur deux départements. En effet, la partie Est se trouve dans le département des Alpes de Hautes-Provence (04), alors que la partie Ouest de son périmètre se situe dans le département du Vaucluse (84). Le GAL compte aujourd'hui 103 communes réparties sur 6 établissements publics de coopérations Intercommunales (EPCI). A savoir :

- La Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) (à l'exception des communes du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV))
- La Communauté d'Agglomérations Luberon Monts de Vaucluse (CALMV) (À l'exception de la commune de Cavaillon)
- La Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure (CCPFML)
- La Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon (CCHPPB)
- La Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL)
- La Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB)

Une très grande partie du territoire du GAL HPL se trouve sur le périmètre du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL).

Localisation du GAL HPL dans son contexte régional

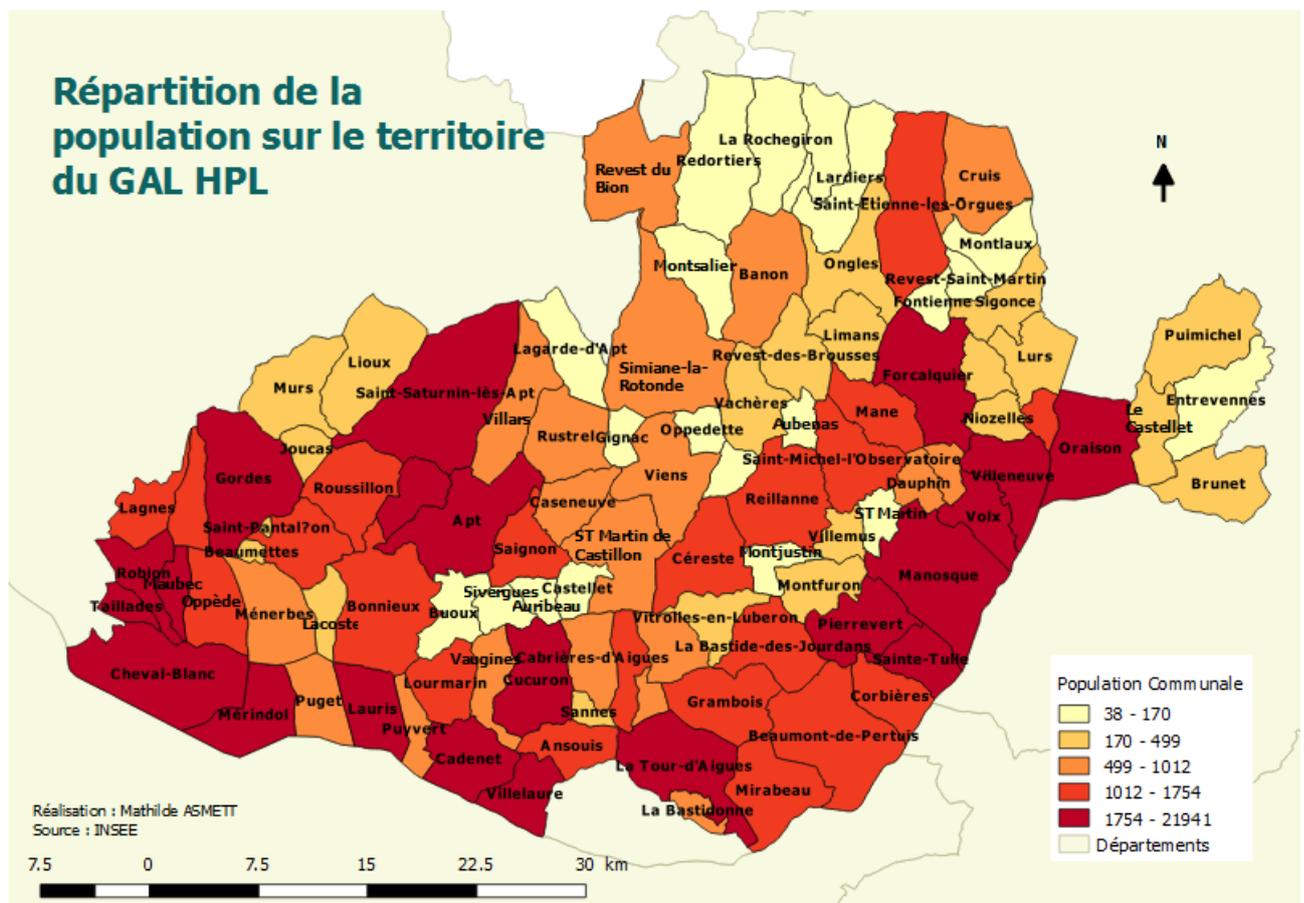


Carte de localisation du GAL HPL dans son contexte régional

1.2.1.2 Analyse socio-spatiale, économique et énergétique du territoire

1.2.1.2.1 Un territoire attractif marqué par de fortes disparités sociodémographiques

En 2015, on comptait 147 686 habitants sur le GAL HPL répartis sur les 103 communes du territoire.



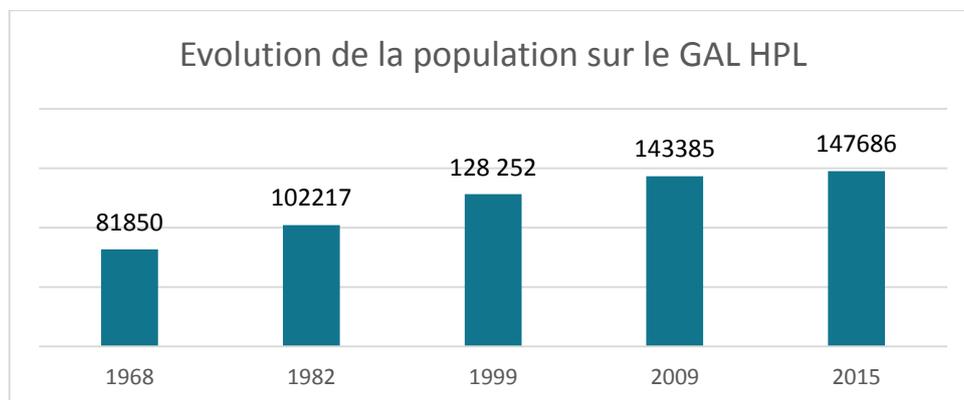
Carte de la répartition de la population entre les différentes communes du GAL HPL (Sources : Insee, recensement de la population municipale au 1er janvier 2015)

Comme dans la plupart des territoires ruraux français, une grande partie des communes (40,77 %) compte moins de 500 habitants. La commune la plus peuplée du territoire est celle

de Manosque qui compte 21 754 habitants (soit 14,72 % de la population totale du GAL) qui bénéficie « des retombées du programme ITER (programme international de recherche et développement sur la fusion nucléaire) de Cadarache et de la réussite [...] de l'entreprise de cosmétique l'Occitane-en-Provence » (Dumont et Yiliminuer 2015)³⁶.

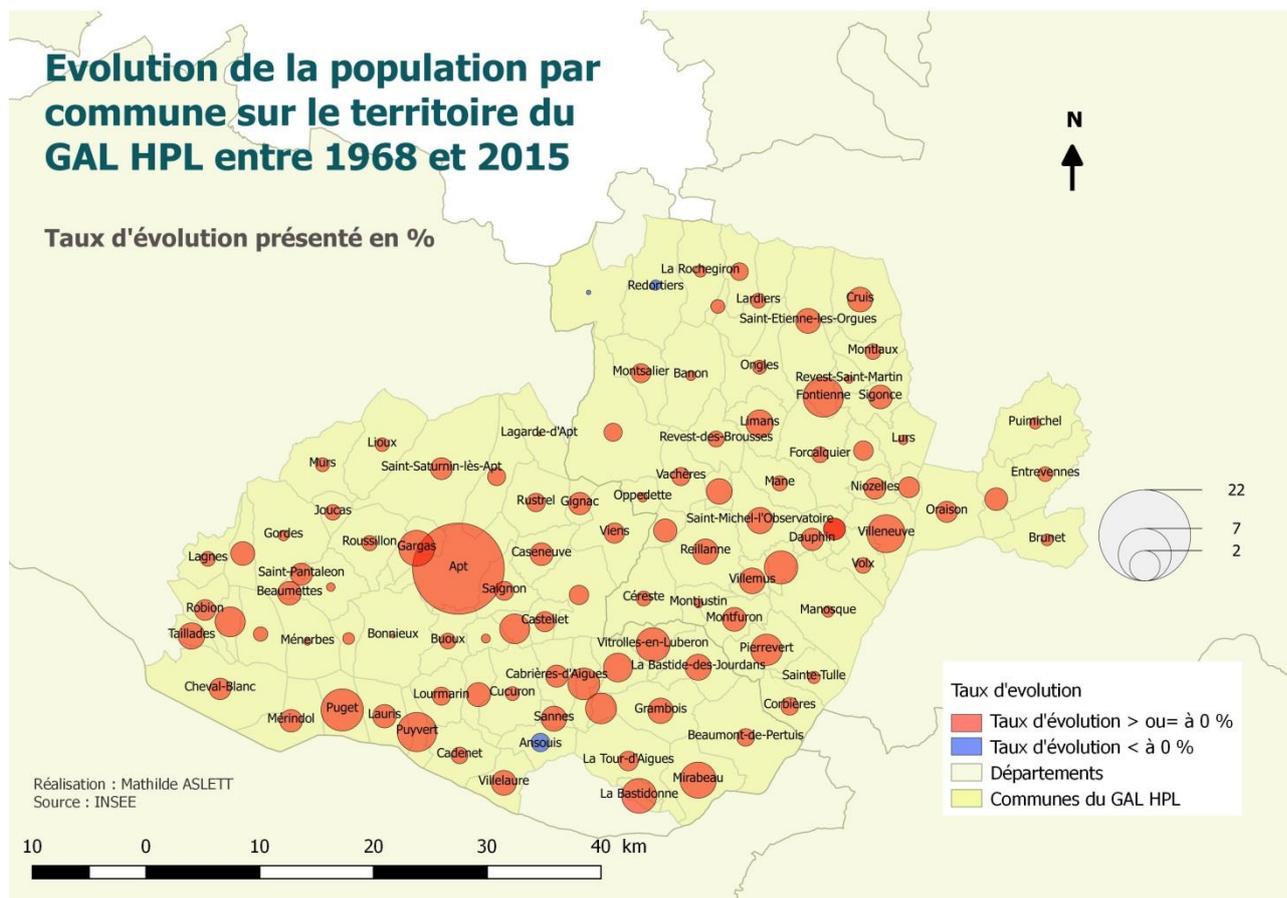
On observe des disparités de peuplement entre les communes dans la zone d'influence de la métropole d'Aix-Marseille et de Manosque en opposition aux territoires très ruraux de l'arrière-pays.

Même si une grande partie de la population se trouve à proximité d'un pôle de services, ce n'est pas le cas pour quelques communes au Nord et au Sud du périmètre. Depuis la fin des années 1960, la population totale du GAL HPL n'a fait qu'augmenter (Cf. diagramme ci-dessous)



Source : INSEE 2015

³⁶ Dumont, G-F, Yiliminuer, T (2015) Recomposition très diversifiée des territoires. Les "quinze" France. *Population et Avenir* n°724 septembre octobre 2015 p 4 à 7. doi : 10.3917-popav.724.0004



Représentation cartographique de l'évolution de la population des communes du GAL HPL entre 1968 et 2015 (Source INSEE 2015)

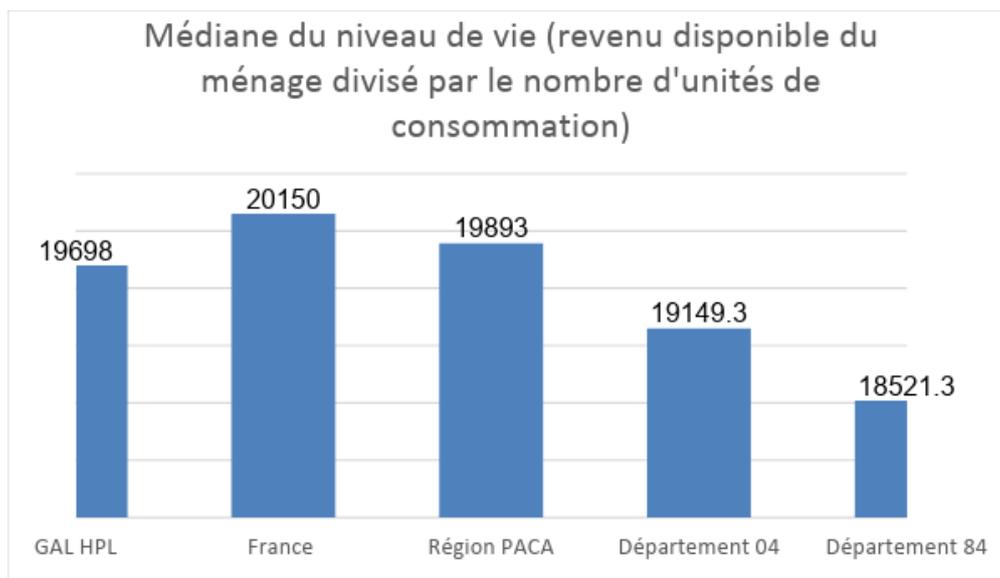
Le diagnostic du territoire du GAL HPL réalisé en 2014 révèle que cette croissance est le fruit d'un solde migratoire positif qui contrebalance un solde naturel stagnant. Ce constat témoigne d'une forte attractivité qui compense un vieillissement démographique (GAL HPL s.d)³⁷.

L'attractivité du territoire est favorisée par la situation géographique (héliotropisme positif) et par l'image de "bon vivre" que renvoie le territoire, grâce à la prépondérance des espaces verts et naturels du Luberon et de la montagne de Lure ainsi que le charme des petits villages de Provence. Ces conditions permettent d'attirer sur le territoire certaines

³⁷ Groupe d'Action Local Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

catégories de population telles que les familles avec enfants (les moins de 14 ans représentent 17 % de la population du GAL HPL) et les catégories socio-professionnelles (CSP) les plus diplômées (13,06 % de la population appartient à la CSP cadres et professions intellectuelles supérieures). (GAL HPL s.d)³⁸

Toutefois, de nombreuses disparités sociales existent sur le territoire du GAL. Bien que les Cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires représentent presque 37 % de la population, les employés et les ouvriers représentent plus de 47 % de la population du GAL HPL. De plus, le taux de chômage sur le territoire (13,4 %) est supérieur aux taux national (8,9 %), régional (10,8 %) et départementaux (Vaucluse - 12,2 % et Alpes de Haute-Provence - 11,3 %) (INSEE 2015).



Malgré un taux de chômage important, le niveau de vie sur le territoire reste supérieur au niveau de vie moyen dans les départements du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence. (INSEE 2015)

³⁸ Groupe d'Action Locale Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

1.2.1.2.2 Un territoire du bon vivre qui tend à se réorienter vers de nouveaux secteurs économiques

Le territoire du GAL HPL est tourné vers une économie résidentielle. En effet, la population présente génère des activités économiques et des besoins en services. De ce fait, entre 1999 et 2012 le nombre d'emplois a augmenté de 30 %, essentiellement dans les secteurs des services et des services aux entreprises, de la logistique (55 % des emplois correspondent aux domaines du social, des services et du commerce). Toutefois, on observe que les industries de la chimie et de la parapharmacie ont été créatrices d'emplois sur la période 1999-2012 (GAL HPL s.d.)³⁹. Autre caractéristique d'une économie résidentielle : les habitants ne travaillent pas forcément sur le territoire. En effet, le diagnostic réalisé en 2014 révèle que *« un tiers des actifs occupés travaillent hors du territoire du GAL et que 11 % des emplois du territoire sont occupés par des actifs extérieurs »*⁴⁰. Le nombre important de pendulaires se justifie par la proximité du GAL avec la métropole d'Aix-Marseille, dans laquelle est polarisé un grand nombre d'activités économiques et d'emplois.

Le territoire du GAL bénéficie de nombreuses aménités ainsi que de caractéristiques géographiques, paysagères et culturelles qui le dotent d'un potentiel d'attractivité touristique important. (GAL HPL s.d.) En effet, le territoire du GAL HPL dispose d'une réserve de Biosphère et d'une réserve géologique. De plus, la majeure partie de son périmètre se trouve au cœur du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL), ce qui permet l'identification de ce territoire par des visiteurs français et étrangers comme un territoire doté d'un patrimoine naturel remarquable et d'un patrimoine bâti qui fait référence au *« charme des vieux villages de Provence »* (GAL HPL s.d.)⁴¹. De ce fait, *« l'activité touristique affiche une*

³⁹ Groupe d'Action Locale Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

⁴⁰ Groupe d'Action Locale Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

⁴¹ Groupe d'Action Locale Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

hausse annuelle de la population résidente de 20 %, essentiellement sur la partie Ouest du territoire » (GAL HPL s.d.)⁴².

Le territoire du GAL HPL est un espace marqué par la ruralité. Pourtant, l'activité agricole tend à diminuer. En revanche, on observe une montée en gamme des productions agricoles locales avec la croissance forte du nombre d'exploitations qui se tournent vers la bio. Certaines cultures et activités agricoles emblématiques du territoire ont un aspect paysager et touristique de premier ordre (lavande, lavandin). Un des enjeux majeurs repose désormais sur l'anticipation du vieillissement des chefs d'exploitation, une exploitation sur deux étant aujourd'hui menacée (GAL HPL s.d.)⁴³.

1.2.1.2.3 Le GAL HPL et les ressources énergétiques

Le territoire du GAL se situe au cœur de la "Vallée des énergies" et présente des potentialités remarquables, notamment d'un point de vue solaire. Les potentialités de la filière bois-énergie sont encore peu exploitées, mais permettent de couvrir localement la demande actuelle en bois énergie. *« Toutefois, des inquiétudes apparaissent face aux besoins industriels de « grands » consommateurs » (GAL HPL s.d.)⁴⁴* énergétiques comme les entreprises et les industries.

Sur le territoire du GAL HPL, des projets de formation autour des énergies nouvelles ont déjà vu le jour (éco-campus de Sainte-Tulle) et peuvent avoir un effet levier sur le développement d'autres filières de formation ou de production.

⁴² Groupe d'Action Locale Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

⁴³ Groupe d'Action Locale Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

⁴⁴ Groupe d'Action Locale Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

1.2.1.3 Quels enjeux de développement sur le GAL HPL ?

Le GAL HPL est un territoire très attractif mais enclin à de fortes disparités socio-économiques qui peuvent être facteur de fracture sociale.

Le territoire du GAL HPL est marqué par la présence forte de problématiques communes aux territoires de faible densité, à savoir le « vieillissement des chefs d'exploitation » (GAL HPL s.d.)⁴⁵ et d'entreprises qui menacent les activités agricoles et artisanales. De plus, la disparition progressive des services dans certains espaces du territoire sous l'influence de l'aire métropolitaine d'Aix-Marseille renforce les enjeux de maintien d'une économie agro-artisanales et de services.

Le tourisme et l'agriculture demeurent des activités importantes, malgré l'émergence de nouvelles industries (cosmétiques). Les potentialités énergétiques du territoire restent à développer.

Selon les trois figures de la campagne en tension, (Barthe L. 2014)⁴⁶, le GAL HPL semble correspondre aux critères de la "campagne cadre de vie". C'est ce que traduit la stratégie du GAL pour la période 2007- 2013 « Habiter un Territoire Haute Qualité de Vie », mais paraît opérer une transition ou, à minima, une volonté de transformation vers des critères correspondant à la "campagne ressource" où sont exploitées des ressources locales (herboristerie, plantes à parfum, industries de la chimie et de la parapharmacie). Cette transition s'appuie sur les aspects du "bon vivre" des campagnes provençales pour asseoir ces nouvelles orientations économiques. Ces dernières sont traduites par la stratégie 2014-2020 "Agir pour un territoire de coopération et d'économie responsable".

⁴⁵ Groupe d'Action Locale Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

⁴⁶ Barthe, L. (2014). Les scénarios de territoires 2040 : quel écho en Pays d'Armagnac ?

Trois figures de la campagne en tensions



Les trois figures de la campagne en tension (Source L.Barthe 2014 -Les scénarios de Territoires 2040 : Quel écho en Pays d'Armagnac?)

En début de programmation 2014-2020, le GAL HPL a élaboré une stratégie qui visait à répondre à ces enjeux de développement locaux.

1.2.2 Une stratégie participative qualitative et co-construite

1.2.2.1 Présentation de la Stratégie Locale de Développement

"**Agir pour un territoire de coopération et d'économie responsable**" est la stratégie retenue par le GAL HPL pour la programmation LEADER 2014-2020.

Chaque GAL, à l'occasion d'une nouvelle programmation, co-construit avec les acteurs du territoire une stratégie de développement. Cette dernière définit les grandes lignes de développement du territoire. Les projets accompagnés par les GAL en vue de l'obtention de fonds LEADER doivent s'inscrire au cœur de cette stratégie

Le Programme de Développement Rural, un document d'appui à l'élaboration de la Stratégie Locale de Développement

Lors de l'élaboration de sa stratégie, le GAL HPL s'est appuyé sur les thématiques prioritaires définies par le PDR 2014-2020 (Programme de Développement Rural).

Le PDR s'organise en 2 axes thématiques prioritaires :

- Promouvoir le développement par la valorisation des ressources du territoire.
- Renforcer l'attractivité des territoires ruraux par le maintien et le développement des services.

Ces axes portent l'ensemble des SLD en région PACA.

Autour de deux principes transversaux :

- La promotion de l'intelligence collective via la mise en réseau des acteurs locaux.
- prise en compte des enjeux de transition écologique et énergétique.

(Réseau Rural PACA s.d.). LEADER 2014-2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

La stratégie du GAL HPH s’organise autour de 4 axes, eux même déclinés en “fiches action” (FA) et cela de la manière suivante :

GAL HAUTE PROVENCE LUBERON		
Stratégie ciblée : Agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable	Obj. n°1 : Renforcer les conditions de succès des entreprises	Fiche Action n°1 : Développer et promouvoir de nouvelles formes de transmission des savoirs et des entreprises.
		Fiche Action n°2 : favoriser la mutualisation de moyens
		Fiche Action n°3 : Accompagner les différentes formes d'entrepreneuriat.
	Obj. n°2 : Inventer et organiser des services pour tous	Fiche Action n°4 : Développer les liens entre les générations et les populations.
		Fiche Action n°5 : Améliorer l'accès et la qualité des services.
		Fiche Action n°6 : Inventer et développer des espaces dédiés aux activités sociales et culturelles.
	Obj. n°3 : Valoriser les ressources de façon responsable et solidaire	Fiche Action n°7 : Accompagner les démarches volontaristes et expérimentales en matière d'énergies nouvelles
		Fiche Action n°8 : Soutenir les éco-pratiques et l'éco-citoyenneté. (tourisme, patrimoine, industrie, agriculture)
		Fiche Action n°9 : Développer les pratiques circulaires dans l'agriculture, sylviculture et dans les entreprises et favoriser une accessibilité pour tous à une alimentation de qualité issue du territoire
	Obj. n°4 : Partager, Essaimer Expé- rimer avec d'autres territoires	Fiche Action n°10 : Coopérer pour explorer de nouvelles voies de développement

La stratégie du GAL HPL. Source : (GAL HPL s.d.)

Chacune des fiches action est en réalité un appel à proposition (AAP), c’est à dire que les porteurs de projets (acteurs locaux publics et privés du territoire) ont l’opportunité, lorsque les AAP sont ouverts, de déposer un dossier au GAL HPL. Chaque projet déposé fait l’objet, lors d’un comité de programmation (CP) d’une présentation. A cette occasion, les membres du CP peuvent valider, ou non, un projet ou encore émettre des réserves au regard de certains aspects de ce dernier.

Durant la mission, il m'a été possible d'assister à un CP lors duquel, 9 projets ont été présentés. L'organisation d'un tel comité fait partie des temps forts de la programmation d'un GAL.

1.2.2.2 Quelles méthodes mises en œuvre pour l'élaboration de la stratégie du GAL HPL

Afin de mobiliser les acteurs locaux publics et privés à l'occasion de l'élaboration de la stratégie et de la programmation 2014-2020, il a été mis en place (GAL HPL s.d)⁴⁷ :

- des "groupes de personnes ressources" chargés de réaliser un diagnostic selon la méthode AFOM ;
- des "groupes de travail gouvernance" en charge de déterminer le mode de fonctionnement du nouveau GAL ;
- d'un "appel à idées par sondage" diffusé via internet auprès d'environ 300 acteurs. (et qui a obtenu 70 réponses).

En parallèle de ces outils, des ateliers collaboratifs et participatifs correspondant aux principes de l'intelligence collective ont été organisés. Ceux-ci ont été répartis dans quatre espaces géographiques du territoire du GAL, afin de toucher un public large. Ils ont permis aux acteurs locaux de s'exprimer sur la posture suivante :

- Qu'est-ce que j'aimerais voir réalisé ?,
- Quelle est ma vision idéale ?
- Que puis-je proposer ou réaliser concrètement ?
- Selon moi qu'est-ce qui est prioritaire à mettre en œuvre ?

⁴⁷ Groupe d'Action Local Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable.

Sur les 150 participants à ces ateliers, on compte près de 40 élus locaux.

L'équipe technique du GAL a été accompagnée pour cette occasion par un bureau d'étude.

2 Favoriser l'émergence de projets territorialisés qui répondent à la stratégie

2.1 Animer un territoire de projets autour de thématiques clés de la stratégie

2.1.1 Eléments de méthode

2.1.1.1 Analyse à mi-parcours de la stratégie du GAL

En début de mission, j'ai réalisé le diagnostic à mi-parcours des consommations des fiches actions de la stratégie. En effet, le début de la mission (mars 2018) intervenait après trois "vagues" de projets en cours d'instruction. Avant le début de mon stage avait été lancée une quatrième vague d'appels à projets. Les projets y correspondant avaient été déposés au GAL HPL mais n'avaient pas été présentés au Comité de Programmation. A ce stade de la

programmation, a été réalisé le bilan des “pré-consommations” en vue de déterminer les prochaines actions d’animation du GAL HPL.

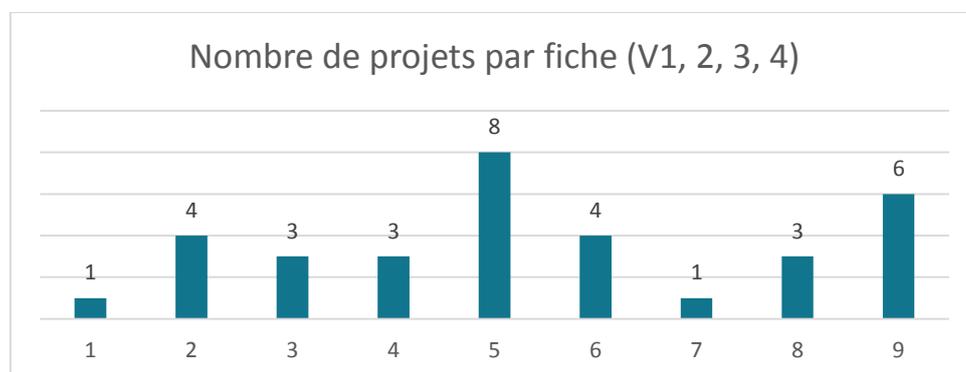
NB : Un bilan des consommations est généralement présenté lors de chaque comité de programmation.

Pour se faire, je me suis appuyée sur l’analyse des consommations après instruction des vagues 1, 2 et 3 et sur une analyse prévisionnelle incluant la quatrième vague.

Il est important de préciser qu’il est question, dans cette partie, de l’analyse de “pré-consommations” et non de consommations financières réelles. En effet, à ce stade de la programmation (et compte tenu du retard dans la mise en œuvre générale auquel fait face le programme LEADER), les projets déposés (bien que validés par le Comité de Programmation, ayant reçu l’assurance des co-financements (Régionaux, départementaux) et instruits par le GAL HPL), n’ont, à ce jour, pas encore pu faire part de leurs remontées de dépenses.

Les montants financiers dont il est question dans cette analyse ne sont donc que des pré-fléchages.

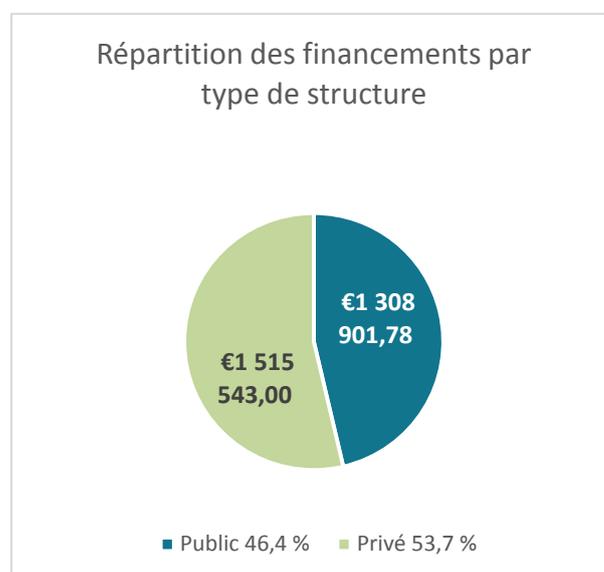
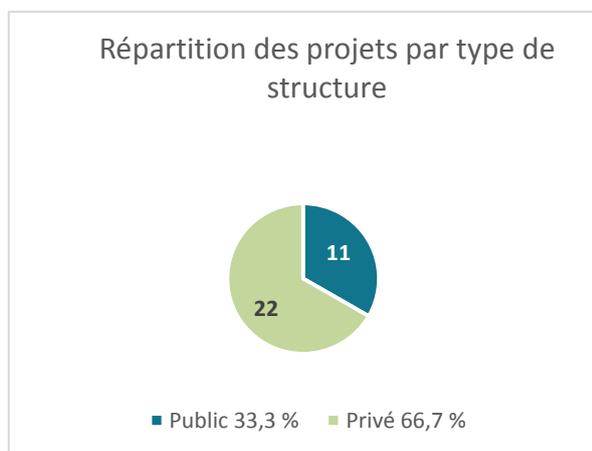
Répartition des 33 projets déposés par fiches actions (nombre de projets par fiche) :



On remarque une inégale répartition des projets entre les appels à propositions. Les fiches actions 5 et 9 (améliorer l'accès et la qualité des services et développer les pratiques circulaires dans l'agriculture, la sylviculture et favoriser une alimentation de qualité issue du

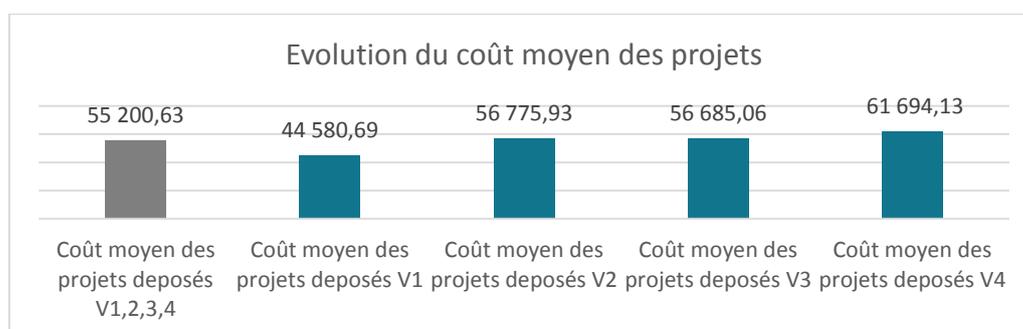
territoire) ont été largement sollicitées alors que les fiches actions 1 et 7 (Développer et promouvoir de nouvelles formes de transmission des savoirs et des entreprises et Accompagner les démarches volontaristes et expérimentales en matière d'énergie renouvelable) ont été moins sollicitées par les porteurs de projets.

Répartition des projets et des financements par types de structures :



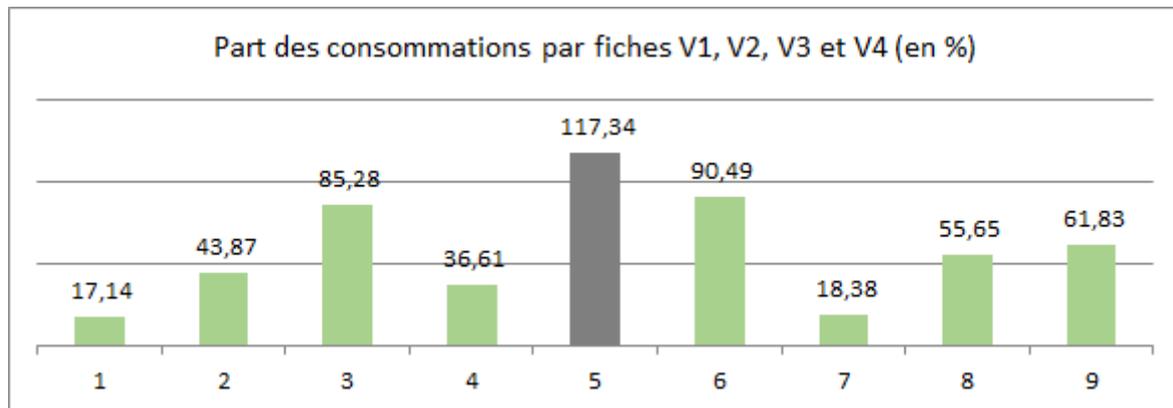
On observe que les porteurs de projets sont majoritairement des acteurs privés (66,7 %). Néanmoins, la part des financements attribués aux porteurs privés est inférieure (46,4 %). Les projets portés par des acteurs publics sont moins nombreux, mais sollicitent des financements plus importants (ils sont généralement porteurs de projets plus coûteux) que les projets portés par des acteurs privés.

Evolution du coût moyen des projets :



Le coût moyen des projets a évolué au cours de la programmation. Alors que les projets déposés en vagues 1 correspondent à un coût moyen de 44 580,69 €, en vagues 4, le coût moyen dépasse 61 500 €. Le coût du projet moyen tend donc à augmenter au cours de la programmation.

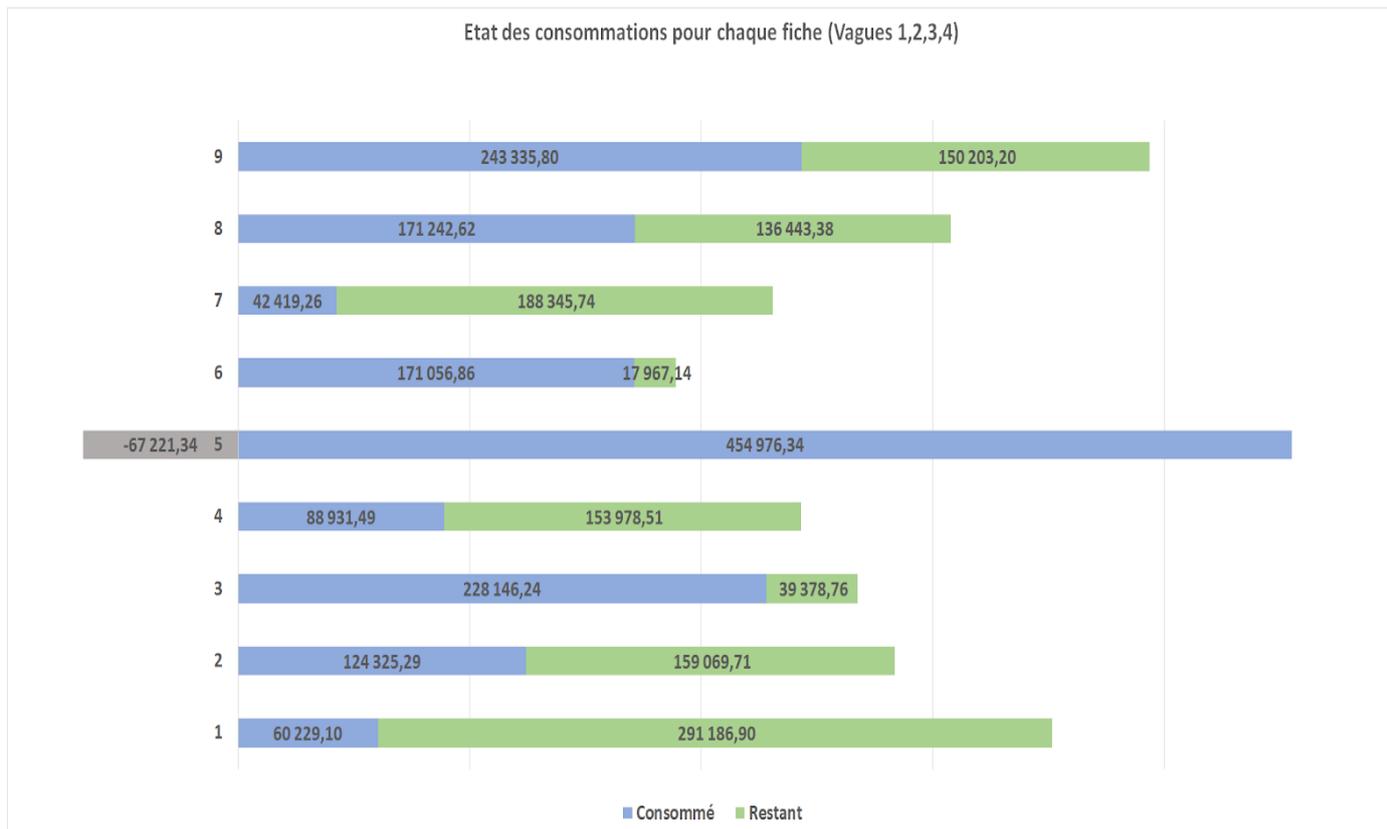
Analyse proportionnelle des consommations par Fiche Actions :



On observe également une inégale répartition des consommations entre les appels à projets. Alors que cinq fiches actions sont consommées à plus de 50 %, les quatre autres sont sous consommées. On observe également que la fiche actions (FA) n°5 est largement sur consommée. Le GAL HPL ne sera pas en mesure de financer tous les projets déposés sur cet appel à proposition au cours de la vague 4. L'analyse proportionnelle indique que les fiches les moins consommées (où la part des fonds consommés est inférieure à 50 %) sont :

- Fiche actions n° 1 consommée à 17,14 %
- Fiche actions n° 2 consommée à 43,87 %
- Fiche actions n° 4 consommée à 36,61 %
- Fiche actions n° 7 consommée à 18,38 %

Analyse financière des consommations :



Il est important de noter qu'en début de programmations 2014-2020, les appels à propositions ont été différemment dotés de crédits selon les besoins du territoire (de manière inégale selon les fiches actions). De ce fait, les FA n°1, 5 et 9 ont été plus largement dotées que les autres.

Là aussi, les FA n°1, n°2, n°4, et n°7 sont les moins consommées. C'est sur ces FA qu'il reste le plus de financements disponibles.

2.1.1.1.1 Constat de l'analyse des consommations : des fiches actions qui nécessitent d'être animées

Cette analyse à mi-parcours de l'état d'avancement des consommations après les vagues 1, 2, 3 et dépôt des projets de la vague 4, a permis de définir quelles fiches actions (appels à propositions) seront animées au cours de la mission.

Afin de permettre l'émergence de projets sur les FA les moins mobilisées, seront animés les appels à propositions n° 1, n°2, n°4 et n°7 :

- Fiche n°1 - Développer et promouvoir de nouvelles formes de transmission des savoirs et des entreprises
- Fiche n°2 - Favoriser la mutualisation de moyens
- Fiche n°4 - Développer les liens entre les générations et les populations
- Fiche n°7 - Accompagner les démarches volontaristes et expérimentales en matière d'énergies renouvelables

2.1.1.1.2 Co-construction de la méthode d'animation avec les partenaires du GAL : les outils de l'intelligence collective

Après étude de la stratégie et du niveau d'avancement de la consommation des différentes fiches actions, j'ai mis en œuvre l'animation des thématiques correspondant aux FA les moins consommées (n°1, n°2, n°4, n°7).

Bien qu'il n'y ait pas d'unanimité sur la définition de l'animation en tant que mission à laquelle répondent les animateurs LEADER, une étude de l'Agence de Service et de Paiement (ASP) réalisée en 2010 a construit une typologie des différentes acceptions du terme "animation" à la suite d'entretiens réalisés avec des animateurs LEADER français et européen.

Le mot polysémique d'animation est appréhendé par les agents en charge de l'animation de quatre manières distinctes (ASP 2010)⁴⁸ :

1. Enquêter, comprendre les besoins du territoire ;
2. Activer, inspirer, suggérer des directions et des projets ;
3. Promouvoir, renseigner, expliquer LEADER ;
4. Faciliter, modérer les débats entre les différents intérêts des acteurs locaux.

Au regard de cette typologie, la mission d'animation qui m'a été confiée, correspond directement aux interprétations n°2 et n°4. Dans une moindre mesure, elle correspond également aux acceptions n°1 et n°3. En effet, bien que la mission qui m'a été confiée ne s'apparente pas à un travail de diagnostic, j'ai dû, pour mieux appréhender le territoire et ses enjeux, réaliser un travail de lecture et d'interprétation de mes observations personnelles. De plus, la réalisation de l'évaluation à mi-parcours des crédits LEADER alloués aux FA peut être interprétée comme une grille de lecture des besoins du territoire.

Pour ce qui est de l'acception n°3, bien que l'objectif des temps d'échanges thématiques n'était pas de "renseigner, expliquer LEADER", ils y ont tout de même participé⁴⁹.

⁴⁸ Agence de Services et de Paiement. (2010). Animation des territoires européens.

⁴⁹ Distribution de brochures explicatives, échanges avec les porteurs de projets LEADER et avec l'équipe du GAL HPL.

Afin d'élaborer au mieux une méthode d'animation pour faciliter et suggérer l'émergence de projets portés par les acteurs locaux et correspondant aux fiches actions ciblées, la méthode d'animation a été co-construite avec les partenaires du GAL HPL :

- Le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)
- l'Agglomération manosquine (DLVA)
- La structure porteuse : Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure (CCPFML)

Dans cette optique, il a été organisé :

Une réunion avec la directrice du PNRL et la chargée de mission agriculture et tourisme (en charge du suivi LEADER)

Ce temps d'échange a permis :

- De cibler les grandes orientations de l'animation :
 - Un modèle d'animation sous forme **d'ateliers participatifs** ;
Trois ateliers thématiques, un par objectif stratégique. En effet, les fiches actions n° 1 et n°2 appartenant au même objectif stratégique "Renforcer les conditions de succès des entreprises".
Des ateliers menés de manière participative en faisant appel à des outils d'intelligence collective.
 - Deux ateliers seront organisés au cours du mois de juin et un au mois de juillet;
- D'organiser les modalités de la co-construction (avec le PNRL) :
 - Des chargés de mission du PNRL ont été identifiés pour échanger des informations techniques et co-construire les ateliers. Tout comme les techniciens de la DLVA, ils constitueront les interlocuteurs privilégiés du GAL HPL pour cette mission d'animation.

Quatre réunions techniques avec les techniciens du PNRL et de la DLVA et des membres des comités de programmation du GAL HPL

Au cours de ces temps d'échanges techniques, nous avons procédé à une mise en commun (entre les partenaires et le GAL HPL) des acteurs clés identifiés dans chaque thématique. Chacun des acteurs présents (DLVA, PNRL, GAL) avait un réseau de partenaires identifiés. Cette mise en commun des informations nous a, par la suite, permis d'élargir tout en ciblant mieux le réseau de diffusion du GAL, en vue de la communication et de l'organisation de chaque atelier thématique.

Nous avons également pu approfondir la méthode d'animation des ateliers : **des acteurs ciblés présenteront des projets correspondant à la thématique sous la forme de retours d'expériences** en début de chaque Fabrique. Cela permettra de mettre en exergue les projets ainsi que les aspects pour lesquels ils intéressent le programme LEADER et de proposer une ouverture sur le champ des possibles dans chaque thématique.

Dans un second temps, des ateliers **seront proposés aux participants, autour de plusieurs tables, sur des réflexions thématiques** au cours desquelles ils pourraient co-construire des projets répondant à la stratégie du GAL HPL et échanger sur des idées de projets afin de favoriser l'interconnaissance entre les structures et leurs actions.

2.1.2 La mise en place de « Fabriques de projets LEADER »

La méthode d'animation ayant été définie avec les partenaires du GAL HPL, les ateliers thématiques ont pu être mis en œuvre, tout comme la communication autour de ces derniers. Les ateliers participatifs ont été dénommé "Fabrique de projets LEADER". Ce terme permet de conférer une identité propre à ces temps d'échanges.

De plus, le terme “Fabriques de projets” renseigne l’objectif premier de ces temps d’échanges : faire émerger et fabriquer des projets. Le terme “Fabrique” permet également de positionner les invités comme réels acteurs de projets, comme des artisans de projets locaux.

2.1.2.1 La “Fabrique de projets LEADER”, un outil hybride

Lors de la co-construction des Fabriques de projets Leader et de la méthode d’animation, la volonté de faire de ces rencontres des temps d’échanges participatifs était prégnante. Cette volonté m’a amenée à me renseigner sur les différents outils de l’intelligence collective.

L’intelligence collective, selon RABASSE, « *est la mobilisation optimale des compétences individuelles à fin d’effets de synergies concourant à un objectif commun [...]»* (Olfa Zaïbert Greselle 2007)⁵⁰. En d’autres termes, l’intelligence collective est le produit d’échanges collectifs qui, par le biais de synergies, sont plus importants que le produit de réflexion de participants seuls.

Les outils de l’intelligence collective (qui permettent les échanges entre les personnes et favorisent les synergies) sont fréquemment utilisés dans les domaines du développement local car ils permettent la collaboration des acteurs pour construire un développement endogène des territoires.

Les outils d’intelligence collective généralement utilisés dans le développement local des territoires peuvent être : (Marsan C. et al 2017)⁵¹

⁵⁰ Zaïbet Greselle O. (2007). Vers l’intelligence collective des équipes de travail : une étude de cas. *Management et avenir* N°14 p. 41-59. Doi : 10.397/mav.014.0041.

⁵¹ Marsan, C., Simon M., Lavens J., Chapelle J. (2014). L’intelligence collective : Co-créons en conscience le monde de demain. Gap, France : Ed Yves Michel.

- Le Forum Ouvert : Il a été utilisé lors de l'élaboration de la stratégie du GAL HPL. Il permet aux participants de proposer des thèmes de réflexions (construisant ainsi l'ordre du jour) et de participer à plusieurs temps d'échanges sur les thématiques proposées par les participants.

- Le Brainstorming : Il vise à récolter des idées nouvelles et innovantes dans un groupe, il s'appuie sur l'absence de jugement et l'innovation dans les propositions. C'est la mise en commun des idées de tous.

- Le World Café : vise à faciliter le dialogue, le partage d'idées et de connaissances et à créer un réseau d'échanges. Pour cela, il s'agit de constituer plusieurs tables de réflexions thématiques autour desquelles les participants échangent. En règle générale, les participants peuvent, à la suite de leurs échanges, se rendre à une table de réflexion dont la thématique est différente pour échanger à nouveau sur un autre thème.

Les Fabriques de projets LEADER réalisées au cours de la mission apparaissent comme un outil hybride qui croise les enjeux d'innovation et de non jugement auxquels peut répondre le Brainstorming et les objectifs de dialogues et de connaissances partagées du World Café.

2.1.2.1.1 Trois temps d'échanges thématiques : Les Fabriques de projets LEADER

L'animation des appels à propositions les moins mobilisés a été organisée autour de trois Fabriques de projets LEADER. Ces dernières se sont tenues dans différents espaces géographiques du GAL HPL afin de faciliter la venue des acteurs locaux.

La Fabrique de projet LEADER « Energies nouvelles » vise à animer les acteurs locaux en lien avec la thématique des énergies dans l'émergence de projets qui visent à **accompagner les démarches volontaristes et expérimentales en matière d'énergies renouvelables** (Fiche actions n°7).

Elle a permis de rassembler **31 acteurs de la thématique des énergies** et de **faire émerger 10 projets**.

Dans un premier temps, trois acteurs locaux ont présenté un projet en lien avec la thématique des énergies nouvelles sous la forme de retours d'expériences. Ces projets ont intéressé le GAL HPL par leur caractère innovant.



Lancement de la Fabrique de projets « énergies nouvelles ». Mot d'accueil de la présidente du GAL. (Photo A. Fol-Gutierrez)

Serre bioclimatique – GERES

Un agriculteur est accompagné dans la réalisation d'une serre bioclimatique sur son exploitation par le GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités). Les serres bioclimatiques sont des serres agricoles qui, de par leur réalisation et méthodes

de construction, permettent de capter au mieux l'énergie solaire en journée, d'emmagasiner la chaleur et de la restituer au cours de la nuit. **Ce projet propose une méthode innovante pour accroître les rendements agricoles du territoire en exploitant au mieux la ressource solaire.** On peut imaginer développer plus fortement encore le concept, dans les années à venir, sur le territoire du GAL HPL.

· **L'éco-campus - DLVA**

Situé sur la commune de Sainte-Tulle, l'éco-campus est un centre de formation et d'apprentissage à vocation régionale sur la thématique des énergies renouvelables. Il offre un panel de formations jusque-là absentes du territoire et est constitué de bâtiments performants sur le plan énergétique. **Ce projet permet au territoire du GAL HPL de s'insérer pleinement dans la dynamique de la « vallée des énergies », de former localement les futurs professionnels et acteurs de la transition énergétique** et constitue un pôle qui participe de la mise en réseau de ces acteurs.

· **La Centrale Villageoise Lure Albion**

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales qui développent les énergies renouvelables sur le territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales. Elles œuvrent au développement de centrales de production d'énergies renouvelables, en développant, finançant et exploitant des centrales solaires grâce à un actionnariat citoyen. Il en existe deux sur le territoire du GAL HPL, La Centrale Villageoise Lure Albion, et la centrale villageoise du Pays d'Aigues qui agissent en réseau. **Cette démarche permet d'accompagner le territoire vers la transition énergétique et vers l'exploitation de ressources plus durables tout en impliquant les citoyens**

Dans un second temps, les acteurs présents ont pu se répartir sur des ateliers thématiques nommés "ateliers Ré-Acteurs de projets" :

· Rénovation énergétique, éco-construction, matériaux biosourcés

· Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques énergétiques

• Sensibiliser et communiquer autour des énergies renouvelables



Atelier Ré-Acteur de Projets « Rénovation énergétique, éco-construction, matériaux biosourcés » (Photo A. Fol-Gutierrez)

Chaque atelier se divise en trois temps et les acteurs se voient successivement proposer de :

- **Remplir une fiche “Ré-Acteur de projet LEADER”**

Ces fiches projets permettent aux acteurs de renseigner, dès le début de l’atelier, des détails concernant un projet qu’ils aimeraient porter ou bien voir émerger sur le territoire (présentation du projet, portage, partenariats, localisation, type de dépenses envisagé). Cette même fiche leur propose de réaliser une autoévaluation de leurs projets au regard des critères LEADER (innovation, expérimentation, mise en réseau, transition écologique, création d’emplois, non-discrimination)

- **Présenter les projets**

Cette étape permet aux participants de présenter les projets qu’ils ont renseigné sur les fiches “Re-Acteurs”, de se présenter et de présenter leur structure et les actions menées par

cette dernière. Ce temps vise à permettre une interconnaissance entre les structures, les acteurs et l'évaluation des projets. Cette étape permet aux acteurs d'enrichir collectivement les projets de chacun, de repérer si d'autres structures peuvent être porteuses d'initiatives similaires, de repérer les éventuels partenariats envisageables pour co-construire un projet.

- **Sélectionner deux ou trois projets** répondant le mieux aux critères LEADER.

Lors de cette étape, les participants se voient remettre trois gommettes qu'ils peuvent ensuite coller sur les fiches projets qui leur semblent le mieux répondre aux critères LEADER. Cette étape vise à sélectionner les projets qui seront ensuite présentés devant une assemblée constituée de tous les participants de la Fabrique de Projets.

Dans le troisième temps de la Fabrique de projets, tous les participants se réunissent pour assister aux retours sur les différents ateliers Ré-acteurs de projets. Un ou deux participant(s) de chaque atelier présente, devant l'assemblée, les projets sélectionnés au cours des ateliers Ré-Acteurs de projets.

La Fabrique de projets LEADER "Entreprendre autrement " s'adresse aux acteurs économiques du territoire du GAL HPL (entreprises, coopératives, associations de développement économique, services en charge du développement économique des communes et intercommunalités du territoire).

La Fabrique de projets LEADER « Entreprendre autrement » entend mobiliser ses acteurs en vue de voir émerger des projets qui permettront de **développer et promouvoir de nouvelles formes de transmission des savoirs et des entreprises** (FA n°1) ainsi que de **favoriser la mutualisation des moyens** (FA n°2).

Cette Fabrique de projets a **rassemblé 35 acteurs économiques du territoire** et a **permis l'émergence de 20 projets** correspondant à la thématique.

Les Fabriques de projets LEADER réalisées au cours de la mission, ont suivi le même déroulé que celui présenté en amont.

Des acteurs locaux ont présenté des projets sous formes de retours d'expériences :

- **Ma boutique à l'essai - Initiative Alpes de Haute Provence**

Le concept de boutique à l'essai permet à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant pendant une période de 6 mois renouvelable une fois. Pour cela, le porteur de projet bénéficie d'un local à loyer modéré, d'un accompagnement en amont et en aval, d'un prêt d'honneur à taux 0 % et bénéficie d'un réseau de partenaires. **Le concept permet de redynamiser les centres-bourgs du territoire, de limiter la fuite des commerces vers les zones d'activités en périphérie et de créer et pérenniser des emplois sur le GAL HPL. On peut imaginer développer ce concept dans d'autres villes petites et moyennes du territoire.**

- **Une entreprise en voies de libération - Suderiane**

La « libération d'une entreprise » est un processus long qui vise à instaurer un climat de confiance et de libérer la parole entre les dirigeants et les salariés. Cette dernière vise à impliquer les employés dans le management de la structure et dans les décisions importantes la concernant et d'initier un « changement de posture » des collaborateurs et des dirigeants. A l'origine de la démarche de libéralisation chez Suderiane, une œuvre cinématographique documentaire : « Le bonheur au travail » de Martin Meissonnier qui propose des idées innovantes pour améliorer le quotidien des professionnels. Autre source d'information évoquée lors de la Fabrique de projetS : la conférence « Reinvanting organisation » de Frédéric Laloux (disponible sur YouTube). Suderiane s'est lancé sur la voie de la libération il y a désormais 3 ans. **Cette initiative innovante impulse sur le territoire une nouvelle conception du management et de la gestion des entreprises. Cet exemple pourrait se diffuser dans d'autres entreprises et institutions du GAL HPL**

- **Coopérative jeune -**

Cette coopérative jeune est inspirée d'un modèle développé au Québec depuis plus de trente ans. L'objectif est de permettre à des jeunes de 18 à 26 ans de bénéficier d'un accompagnement pour leurs projets entrepreneuriaux personnels ou collectifs. Le modèle de coopérative jeune a déjà fait ses preuves ailleurs en France (Var, Bouches-du-Rhône, Corse, Guadeloupe). La coopérative va s'installer à Forcalquier. Elle aura pour rôle d'initier les bénéficiaires au fonctionnement démocratique d'une entreprise, à l'organisation collective du travail, à la gestion coopérative et aussi permettre de se familiariser aux réalités économiques. **La coopérative jeune proposera aux jeunes du territoire une approche entrepreneuriale sécurisée et favorisera, à terme, la capacité entrepreneuriale et d'innovation du territoire du GAL HPL.**

Les acteurs se sont répartis sur les ateliers Ré-Acteurs de projets suivants :

- Favoriser le décloisonnement, la coopération et la mutualisation entre les acteurs du développement économique.
- Favoriser un tissu entrepreneurial pérenne et innovant.
- Favoriser le maintien des savoir-faire sur le territoire.

La Fabrique de projets LEADER « Liens entre les générations et les populations » vise à mobiliser les acteurs de la thématique du social sur le territoire (structure publique, culturelle et autres acteurs de l'économie sociale et solidaire).

Elle a réuni **26 acteurs en lien avec la thématique** et a permis l'émergence de **17 projets** qui visent à **développer les liens entre les générations et les populations** (FA n°4).

Trois acteurs locaux nous ont fait part d'un retour d'expérience concernant des projets qu'ils portent :

• **Portraits de villes – DLVA**

Imaginé par le Conseil citoyen de la ville de Manosque et l'association L'OMNIBUS. Ce projet de Création photographique et Sonore sera mis en œuvre. Une restitution de ce projet artistique sera organisée au sein du quartier de la ville. Il a pour but, d'une part, de créer des liens entre les quartiers Centre-Ville, Saint Lazare et le reste de la ville de Manosque. L'objectif est de changer positivement la « vision » que les manosquins peuvent se faire de ces quartiers. Ce projet s'inspire des travaux de JR, photographe contemporain qui a beaucoup travaillé sur la thématique des quartiers grâce à la technique du collage photographique. **Cette initiative innovante pourrait se transposer, et cela sous des formes variées dans d'autres espaces urbains du GAL HPL pour créer du lien social entre les différentes composantes de la population.**

· **Café villageois - Au Maquis**

Il s'agit d'un café associatif situé sur la commune de Lauris. La forme associative implique une adhésion à l'association pour le public. Le café propose chaque soir une programmation différente : concerts, repas partagés, théâtre, soirées jeux, projections discussions, clown... Il constitue un espace convivial pour la population et les associations. Le café villageois accueille aujourd'hui un public varié. Les familles côtoient les aînés et les nouveaux arrivants sur le territoire échangent avec ceux qui ont grandi ici. **Ce projet créateur de lien social a permis de doter le territoire du GAL HPL d'un espace de rencontres et d'échanges entre les habitants.**

· **Cohabitation intergénérationnelle - La Logitude**

L'association propose sur le périmètre du « Grand Avignon » de mettre en relation des jeunes et des aînés dans le but d'organiser une cohabitation entre ces deux publics. L'objectif est de mettre en adéquation le besoin d'un logement abordable pour des jeunes adultes, et le besoin d'une présence rassurante et conviviale que peuvent ressentir certains aînés. De plus, la cohabitation intergénérationnelle permet aux personnes âgées de bénéficier d'un complément de retraite. L'association propose un cadre rassurant pour le jeune comme pour l'aîné. **Ce type d'initiative n'existe pas encore sur le territoire du GAL**

HPL. Pourtant, des besoins existent autour de cette thématique et on peut espérer que des initiatives similaires voient le jour sur le territoire.

Les participants ont pu échanger autour des thématiques suivantes au cours des Ateliers Ré-Acteurs de projets :

- Développer les liens entre les différents âges de la vie.
- Favoriser le brassage et les rencontres entre les différentes composantes de la population (valides ou porteurs de handicaps, nouveaux arrivants...).

2.1.2.2 Des Fabriques de projets aux attentes multiples

2.1.2.2.1 L'émergence de projets répondant à la stratégie

L'objectif premier de l'animation qui a été menée tout au long de la mission était l'émergence de projets locaux correspondant à des axes précis de la stratégie du GAL HPL.

Par le biais de trois Fabriques de projets LEADER, il s'agissait de créer les conditions optimales pour permettre l'émergence de ces projets et de les mettre en œuvre au cours des Fabriques de projets LEADER.

- La rencontre entre des acteurs locaux sensibles à des thématiques communes (Interconnaissance)
- Permettre l'échange et la circulation des idées (Communication)

- Donner l'occasion aux acteurs de combiner des données et des raisonnements (mutualisations d'informations)
- Entretenir, voir créer, un réseau d'acteurs dynamiques (mise en réseau)
- Agir communément pour créer un effet global (créer des synergies)

Conditions	Traduction opérationnelle
Interconnaissance	Ont été conviés aux Fabriques de projets LEADER un large panel d'acteurs locaux en liens avec les thématiques ciblées.
Communication / Libre parole	Les ateliers Ré-Acteurs de projets ont été organisés dans un souci de libre parole. Un groupe restreint de participants dans lequel il n'y a pas de rapports hiérarchiques, où toutes les propositions peuvent être faites sans jugement.
Mutualisations d'informations	Les retours d'expériences en début de chaque Fabrique ainsi que la phase de présentation des projets au cours des ateliers Ré-Acteurs de projets permettent aux acteurs de présenter leurs structures, les projets qu'ils mènent ou aimeraient mener, mais également les difficultés et enjeux auxquels ils sont confrontés.
Mise en réseau	L'interconnaissance assurée par l'invitation d'un large panel d'acteurs a favorisé la mise en réseau, grâce à la diffusion de bilans après chaque Fabrique de projets dans lesquels figurent une liste des participants et de leurs contacts mails.
Créer des synergies	L'ensemble des critères vus précédemment participent de la création de synergies et d'intelligence collective.

2.1.2.2.2 L'enjeu de partenariat entre les acteurs : le co-portage de projets

L'accession d'un projet au programme LEADER et aux financements qu'il induit est évaluée en interne dans chaque GAL. Le GAL HPL s'est doté d'une grille d'évaluation qui vise à mesurer la pertinence du projet au regard des objectifs LEADER ainsi que la capacité administrative et financière du porteur.

La grille de sélection utilisée par le GAL HPL, *in fine*, n'est pas publique et ne peut être communiquée. Néanmoins, une grille simplifiée est disponible pour les porteurs de projets :

I. Contribution du projet aux objectifs LEADER (/20)	
- Le projet est innovant dans son contexte territorial	/4
- Le projet contribue à la transition énergétique et écologique du territoire	/4
- Le projet contribue à la multiplication des échanges et partages d'informations entre acteurs	/4
- Le projet contribue au maintien ou à la création d'emplois sur le territoire	/6
- Le projet contribue à la prise en compte des principes de non discrimination et/ou du principe d'égalité femme-homme	/2
II. Capacités administratives et financières du porteur – (/20)	
- Des moyens humains sont dédiés à la gestion du dossier	/5
- La structure porteuse est en capacité financière de porter le projet	/10
- La pérennité du projet est assurée	/5

Grille de sélection simplifiée (Source GAL GPL s.d.)⁵²

⁵² Groupe d'Action Local Haute Provence - Luberon (s.d.). Les critères de sélection.

Les critères d'évaluation I et II sont évalués sur le même nombre de points. Il est donc attendu du porteur qu'il soit en mesure de conduire son projet et il ne peut donc se limiter à être simple porteur d'une initiative innovante et bénéfique pour le territoire.

Le GAL HPL a pu l'observer au cours de la programmation et des vagues de projets déposés, les petites structures associatives éprouvent des difficultés à accéder au programme LEADER compte tenu de leurs capacités financière et organisationnelle parfois trop limitées.

Néanmoins, ces structures peuvent être porteuses de projets intéressants du point de vue des objectifs LEADER.

Dans l'idée de faciliter l'accès de ces petites structures au programme LEADER, le GAL HPL souhaite favoriser le co-portage des projets.

La notion de co-portage dans le programme LEADER 2014 - 2020

Par co-portage on entend l'association de plusieurs structures en vue de porter, organisationnellement et financièrement, un même projet.

Une "notice pour la complétude de la convention de partenariat" indique que "l'objectif du partenariat est de constituer un groupe de projets qui rassemble toutes les compétences et les savoir-faire nécessaires pour mener le projet à bien." Dans cette notice est considérée comme partenaires "une entité juridique qui consacre des moyens au projet, que ce soit des moyens financiers, techniques ou humains."

Cette même notice précise que :

- "Il est obligatoire de désigner un responsable du projet, chef de file de l'opération."

- “ Une convention de partenariat entre tous les membres doit être établie.”

Notice pour la complétude de la convention de partenariat et de ses annexes - programme LEADER 2014-2020⁵³

L'un des objectifs des Fabriques de Projets LEADER était de permettre aux petites structures d'envisager de s'associer autour d'un projet afin de le porter de manière conjointe et de mutualiser les ressources financières et organisationnelles.

D'un point de vue opérationnel, il s'agissait de favoriser l'interconnaissance des acteurs et des projets afin qu'ils puissent envisager cette alternative

Autres alternatives en vue de faciliter l'accès de LEADER aux porteurs de projets :

- **Un fonds de soutien pour les territoires ruraux**, proposé par Thibaut GUIGNARD, président de LEADER France en juillet 2017 à l'occasion des travaux sur le devenir de la réserve parlementaire à travers la loi de moralisation de la vie publique.

Ce fond de soutien “permettrait de cofinancer des projets soutenus par les fonds européens, dont le programme LEADER” et “lèverait le frein de la recherche de financements publics pour les porteurs de projets, aussi bien publics que privés. (Guignard 2017)⁵⁴

⁵³ LEADER France. Notice pour la complétude de la convention de partenariat et de ces annexes programme LEADER 2014-2020.

⁵⁴ Guignard, T. (juillet 2017). Lettre à la Présidence de l'Assemblée nationale.

- **Un fond de réserve porté par les collectivités** du territoire, afin de permettre aux petites structures de déposer un projet (type LEADER) plus aisément. Ce fond de réserve, proposé par un acteur associatif présent lors des Fabriques de projets LEADER agirait comme un relais et permettrait aux collectivités de “faire l’avance” aux porteurs de projets. Ce dernier aurait plus de chances de correspondre aux critères de capacité financière et organisationnelle. Il pourrait ainsi débiter la mise en œuvre du projet plus rapidement.

2.2 Analyse des premiers résultats

2.2.1 Les projets qui ont émergé des Fabriques

2.2.1.1 Analyse quantitative

Ce sont donc 47 projets qui ont émergés grâce à la rencontre et aux échanges réalisés entres 91 acteurs locaux.

Fabrique n°1 “Energies Nouvelles”

Au cours de la première Fabrique de projets portant sur la thématique des “énergies nouvelles”, 10 projets ont émergés au cours des ateliers “Ré-Acteurs de projets”.

La thématique “Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques énergétiques” a vue émerger 7 projets, tout comme la thématique “Sensibiliser et communiquer autour des énergies renouvelables”. Quant à la thématique “Rénovation énergétique, co-construction, matériaux bio-sourcés” a été l’instigatrice de 3 projets.

Cinq des projets ayant émergé participent de la réponse à deux, voire trois des axes de réflexion proposés au cours des ateliers.

Fabrique 2 “Entreprendre autrement”

- 35 acteurs présents
- 20 projets ont émergés des ateliers « Ré-Acteurs de projets »

Ont émergé des ateliers Ré-Acteurs de projets :

7 projets visant à “Favoriser le décroissement, la coopération et la mutualisation entre les acteurs du développement économique”, 7 projets également pour la thématique “Favoriser un tissu entrepreneurial pérenne et innovant” et 4 projets répondant à l’enjeu de “Favoriser le maintien des savoir-faire sur le territoire”.

Fabrique 3 “Liens entre les générations et les populations”

- 26 acteurs présents
- 17 projets ont émergé des ateliers « Ré-Acteurs de projets »

Dix projets correspondent à la thématique “Développer les liens entre les différents âges de la vie”, dix projets également concernent la thématique “Favoriser le brassage et les rencontres entre les différentes composantes de la population”.

Fabriques de projets LEADER	Nombre de participants	Nombre de projets	Détails des projets NB : Certains projets peuvent répondre à plusieurs objectifs opérationnels
n° 1 “Energies Nouvelles”	31	10	<p>Accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques énergétiques. (7 projets)</p> <p>Rénovation énergétique, co-construction, matériaux bio-sourcés. (7 projets)</p> <p>Sensibiliser et communiquer autour des énergies renouvelables. (3 projets)</p>
n° 2 “Entreprendre autrement”	35	20	<p>Favoriser le décroisement, la coopération et la mutualisation entre les acteurs du développement économique. (7 projets)</p> <p>Favoriser un tissu entrepreneurial pérenne et innovant. (7 projets)</p> <p>Favoriser le maintien des savoir-faire sur le territoire. (4 projets)</p>
n° 3 “Liens entre les générations et les populations”	26	17	<p>Développer les liens entre les différents âges de la vie. (10 projets)</p> <p>Favoriser le brassage et les rencontres entre</p>

			les différentes composantes de la population (valides ou porteurs de handicaps, nouveaux arrivants...) (10 projets)
--	--	--	--

2.2.1.2 Analyse qualitative

2.2.1.2.1 Des projets majoritairement en lien avec la thématique animée

La grande majorité des projets exprimés par les acteurs présents lors des Fabriques correspond aux objectifs opérationnels des fiches-actions qui ont fait l'objet de l'animation. Néanmoins, lors de la Fabrique de projets "Entreprendre autrement" certains acteurs locaux ont exprimé le souhait de voir émerger des projets qui ne correspondent pas forcément à une thématique entrepreneuriale.

C'est le cas de cinq projets qui n'ont pas été comptabilisés dans l'analyse quantitative.

Deux de ces projets correspondent à la thématique du "vivre ensemble" mobilisé par la fiche action n° 4 "Liens entre les générations et les populations".

Dans ce cas on peut émettre le postulat d'une mauvaise lecture de l'invitation de la part de l'acteur ou encore celui, plus pragmatique, de l'incapacité des porteurs de projets concernés à se rendre à la Fabrique correspondant à la thématique "Liens entre les générations et les populations".

Pour ce qui est des trois autres projets, ils ne correspondent pas aux fiches-actions animées mais à d'autres appels à propositions qui n'ont pas été considérés dans notre analyse comme sous-consommés. (FA n°6 et n°10). Un autre projet portait sur une réflexion plus

globale autour du programme LEADER et propose une solution pour faciliter l'accès à ce programme aux structures ayant des moyens financiers et organisationnels restreints.

Ces constats nous informent sur deux points :

- Ces fiches actions qui n'ont pas été analysées, perçues comme nécessitant une animation particulière, sont effectivement mobilisées par les acteurs du territoire et cela, sans forçements nécessiter d'animation particulière.
- Néanmoins, la venue de ces acteurs à des ateliers qui ne correspondent pas à la thématique de leurs projets a, en quelques sorte, exprimée un, voire plusieurs besoins : celui d'échanger avec d'autres acteurs locaux, celui de rencontrer une première fois l'équipe LEADER et celui de confronter, présenter leurs projets, de faire part de leurs intentions cherchant peut-être à être repéré par l'équipe et par d'autres acteurs locaux avant de se lancer dans ces projets. La présence de ces acteurs et le fait d'avoir porté à connaissances ces projets nous amène à questionner le fait que ces fiches actions, déjà bien mobilisées par les acteurs locaux, aient moins bénéficié d'animation que les FA concernés par les Fabriques.

NB : Néanmoins, la totalité des fiches actions ont été animées au cours de la programmation par le GAL HPL. Les contacts du GAL ont reçu par mail les annonces de lancement des appels à propositions, des communications sur différents médias sont mise en œuvre, plus de 60 porteurs potentiels ont été reçu par l'équipe. De plus, les membres du comité de programmation peuvent jouer un rôle de communicant au sujet des actions du GAL HPL et de nombreux événements ont été organisés.

2.2.1.2.2 Des acteurs à des stades de réflexion variables vis à vis leur projets

Dans cette partie nous allons évoquer "l'état d'avancement" des projets qui ont émergés des ateliers Ré-Acteurs de Projets. En effet à la lecture et à l'analyse des fiches projets produites au cours des ateliers Ré-Acteurs de projets, on constate que certaines fiches sont plus détaillées que d'autres, tant dans la description du projet que vis à vis des partenariats

envisagés ou encore de la localisation. Ces disparités peuvent être révélatrices de l'état d'avancement du porteur de projet dans sa réflexion vis à vis de son ambition. On peut considérer que les fiches les plus détaillées ont été émises par des acteurs qui, lors de la Fabrique avait déjà ce projet à l'esprit, alors que certaines fiches, moins détaillées, sont des projets qui ont germé dans la tête des porteurs au cours des ateliers Ré-Acteurs de projets et sont donc, de fait, moins construites.

2.2.1.2.3 Des participants et des porteurs de projets majoritairement privés

Si on s'attarde, non pas au projet, mais à la structure qui est à l'origine des projets qui ont émergés lors des ateliers, on remarque que se sont majoritairement des structures privées (23 projets). Les projets proposés par des structures publiques sont très largement minoritaire (seulement 5).

On note également que quinze projets qui ont émergés lors des ateliers ne renseignent pas ou mal la structure porteuse. Soit le rédacteur de la fiche désigne une autre structure pour porter son idée de projet, soit il ne mentionne pas de structure porteuse. Ces approximations peuvent-être révélatrices du positionnement du rédacteur de la fiche vis à vis de son projet.

Cela peut être le cas, par exemple, de structures qui considèrent ne pas avoir les ressources organisationnelles, financières ou même techniques nécessaires pour porter le projet.

L'écart entre le nombre de projets proposés par des structures privées et ceux proposés par des structures publiques s'explique aisément au regard des acteurs présents. En effet, sur les trois Fabriques de projets LEADER, les acteurs publics représentent moins de 30 % des participants alors que les acteurs privés, eux, sont largement majoritaires (70 %). La sur-

représentation d'acteurs privés est révélatrice de la vivacité des acteurs associatifs et économiques (entreprises et coopératives) du territoire.

2.2.1.2.4 Quelle chance ont ces projets d'accéder à LEADER ?

Au regard des projets qui ont émergés lors des Fabriques, nous nous interrogeons sur les chances qu'ont ces projets d'accéder à un financement LEADER.

Les Fabriques de projets thématiques ont rencontré chez les acteurs du territoire un certain succès, compte tenu du nombre de participants et des projets qui ont découlés de ces échanges.

Néanmoins, il est important de préciser que ces projets ne seront pas tous en mesure d'être accompagnés par le GAL HPL.

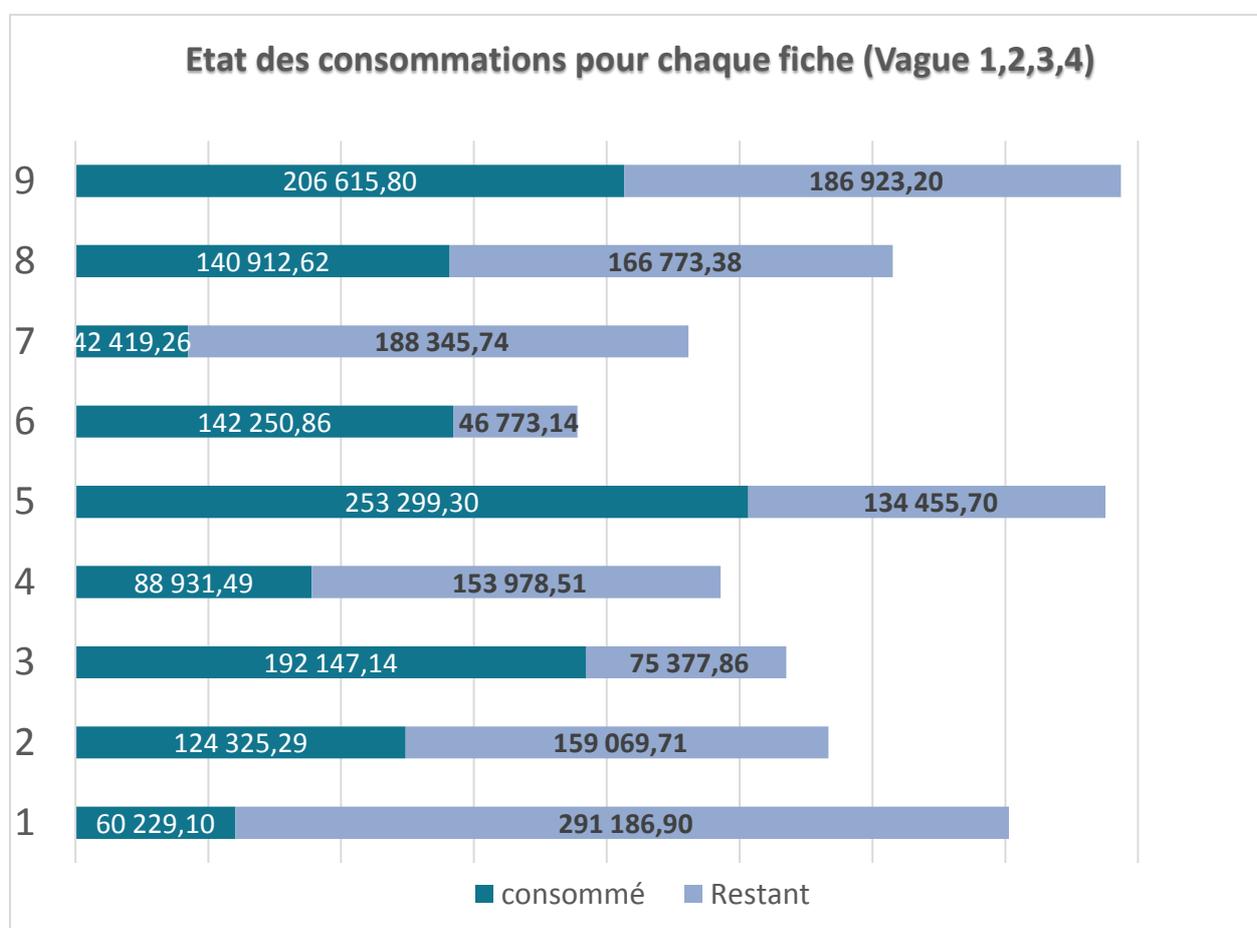
Ces fiches, bien que sous-consommées et encore bien pourvu de crédits ne pourront accompagner l'entièreté de ces projets. Cela n'était d'ailleurs pas l'objectif des Fabriques de projets. Il s'agissait de repérer les projets innovants et les structures porteuses désireuses et en capacité d'accéder à LEADER dans le but de les accompagner dans la démarche LEADER et de favoriser les rencontres entre acteurs afin d'envisager des co-portage.

Au regard des prés-consommations et des crédits disponibles sur les fiches actions, on peut considérer que pourront être accompagnés 14 projets, répartis sur les fiches actions n°1, n°2, n°4, et n°7. En effet, si l'on observe le coût moyen des projets qui ont été accompagnés depuis le début de la programmation 2014-2020, on observe que celui-ci est de 55 200,65 €.

En fin de stage, suite aux Fabriques de projets LEADER, j'ai pu réévaluer l'état des consommations des appels à projets du GAL HPL. Ces derniers avaient quelques peu évolué suite au passage en comité de programmations des projets de la vague 4. Un des projets

déposés sur la fiche action n°5 par une collectivité n'avait pu être retenu et de nombreux autres ont dû, en vue de lever les réserves, faire évoluer leurs projets et leurs plans de financement.

A ce stade de la programmation, on peut donc représenter l'état d'avancement des consommations de la manière suivante :



Les fonds encore disponibles sur les fiches actions n°1, n°2, n°4 et n°7 représentent 792 580,86 € (soit 14 projets de coûts moyens). La répartition sur les fiches actions peut alors être la suivantes :

- **5,2 projets** de coût moyens sur la Fiche action n° 1 (Développer et promouvoir de nouvelles formes de transmission des savoirs et des entreprises)

- **2,8 projets** de coûts moyens sur la Fiche action n°2 (Favoriser la mutualisation de moyens)
- **2,7 projets** de coûts moyens sur la fiche action n°4 (Développer les liens entre les générations et les populations)
- **3,4 projets** de coûts moyens sur la Fiche action n°7 (Accompagner les démarches volontaristes et expérimentales en matière d'énergie renouvelable)

Au-delà des raisons financières qui limitent le nombre de projets qui pourront être accompagnés, il est nécessaire de prendre en compte les critères LEADER et les critères de sélections du GAL.

Les 15 projets dont le porteur n'est pas ou mal renseigné ne peuvent être pris en compte. En effet, on peut considérer que ces projets sont encore à des stades de réflexion encore trop embryonnaires pour leur conférer ou non une viabilité sur le programme LEADER.

En fin de mission, les informations dont nous disposons ne nous permettent pas de définir quels sont les projets en mesure d'accéder à un financement LEADER. L'équipe du GAL HPL devra, d'ici l'ouverture des appels à propositions, reprendre contact avec les porteurs de projets afin de mieux évaluer les motivations vis à vis d'un éventuel financement et leurs capacités à accéder au programme LEADER.

2.2.2 *Retour critique sur les fabriques de projets thématiques*

2.2.2.1 *Des conditions en partie réunies en vue de l'émergence de projets*

Conditions	Traduction opérationnelle	Résultats
Interconnaissance	Ont été conviés aux Fabriques de projets LEADER, un large panel d'acteurs locaux en liens avec les thématiques ciblées.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre important d'acteurs présents.• Grande diversité des acteurs privés.• Sous-représentation des acteurs publics par rapports aux acteurs privés.
Communication /	Les ateliers Ré-Acteurs de projets ont été organisés dans un souci de libre parole. Un groupe restreint de participants dans lequel il n'y a	<ul style="list-style-type: none">• De nombreux échanges ont eu lieu lors

libre parole	pas de rapports hiérarchiques, ou toutes les propositions peuvent être faite sans jugements.	<p>des ateliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque acteur a pu communiquer librement sur son projet, sa structure, ses ambitions.
Mutualisations d'informations	Les retours d'expérience en début de chaque Fabrique ainsi que la phase de présentation des projets au cours des ateliers Ré-Acteurs de projets permettent aux acteurs de présenter leurs structures, les projets qu'ils mènent ou aimeraient mener, mais également les difficultés et enjeux auxquels ils sont confrontés.	<ul style="list-style-type: none"> • Les retours d'expériences et les échanges qui ont suivi ont permis de communiquer des informations à tous les participants (Communication descendante). • Le bon niveau de communication au cours des ateliers a permis la mutualisation des informations entre les acteurs d'un même atelier (Communication horizontale). • Les retours qui ont été réalisés à la suite de chaque atelier thématique ont permis une interconnaissance partielle des projets qui ont émergé dans chaque atelier (Communication

		transversale).
Mise en réseau	L'interconnaissance assurée par l'invitation d'un large panel d'acteur a pu opérer un glissement vers la mise en réseau grâce à la diffusion de bilan après chaque Fabrique de projets dans lesquelles figure une liste des participantes et de leurs contacts mails.	<ul style="list-style-type: none"> • Des bilans de chaque atelier qui permettent la mise en réseau. • Une communication des bilans trop tardive.
Créer des synergies	L'ensemble des critères vus précédemment participent de la création de synergies et d'intelligence collectives.	<ul style="list-style-type: none"> • Des synergies difficiles à évaluer mais présentées sous différentes formes selon les fabriques de projets. • Des projets qui ont parfois été co-construit lors des ateliers Ré-Acteurs de projets.

2.2.3 Perspectives (Quelles mesures correctives ?)

2.2.3.1 Préconisations en vue d'animer le GAL HPL

Des animations pour favoriser l'émergence de projets sur les différentes fiches actions de la stratégie ne semblent pas à prévoir dans les mois qui suivent. Néanmoins, en vue de consommer, avant la fin de la programmation 2014-2020, la totalité de l'enveloppe LEADER allouée au GAL HPL, il sera peut être nécessaire de proposer à nouveau des Fabriques de projets LEADER.

A ce moment-là, il sera préférable de faire évoluer quelque peu le format des Fabriques, et cela de la manière suivante :

- De limiter le nombre de retours d'expériences en début de Fabriques à une ou deux présentations ;

Autres remarques :

- La sélection de deux ou trois projets en fin d'ateliers réacteurs de projets a pu être perçue par certains acteurs de façon négative, ces derniers ne préférant pas établir de classement entre les projets. A l'avenir, un retour plus global et plus synthétique sur les ateliers pourra être proposé.

NB : Cette situation ne peut être généralisée car seul un atelier Ré-Acteur de projet y a été confronté au cours de la mission.

2.2.3.2 Préconisation de réorganisation des fonds disponibles sur les appels à propositions du GAL HPL

En fin de mission il m'a été proposé de mener une réflexion en vue de l'ouverture, à la rentrée, des appels à propositions du GAL HPL. Cette réflexion devait prendre en compte les résultats des Fabriques de projets afin de proposer une organisation des financements disponibles sur les appels à propositions permettant de consommer au mieux l'enveloppe du GAL HPL.

En effet, entre deux vagues de projets, les GAL ont la possibilité de réorganiser les crédits disponibles sur les appels à propositions. Cela permet par exemple d'abonder une fiche sollicitée par les acteurs locaux avec les crédits (non exploités) d'un appel à projets moins mobilisé.

J'ai donc pu proposer trois scénarios différents en vue de la réorganisation des crédits disponibles sur les appels à projets du GAL HPL.

2.2.3.2.1 Scénario n°1 : Abondement de chaque fiche de façon égalitaire

Après instructions de la vague 4, sur les 2 654 015,00 € alloués au GAL HPL pour la mise en œuvre de sa stratégie (Fiches actions 1 à 9), 1 402 884,14 € restent à consommer.

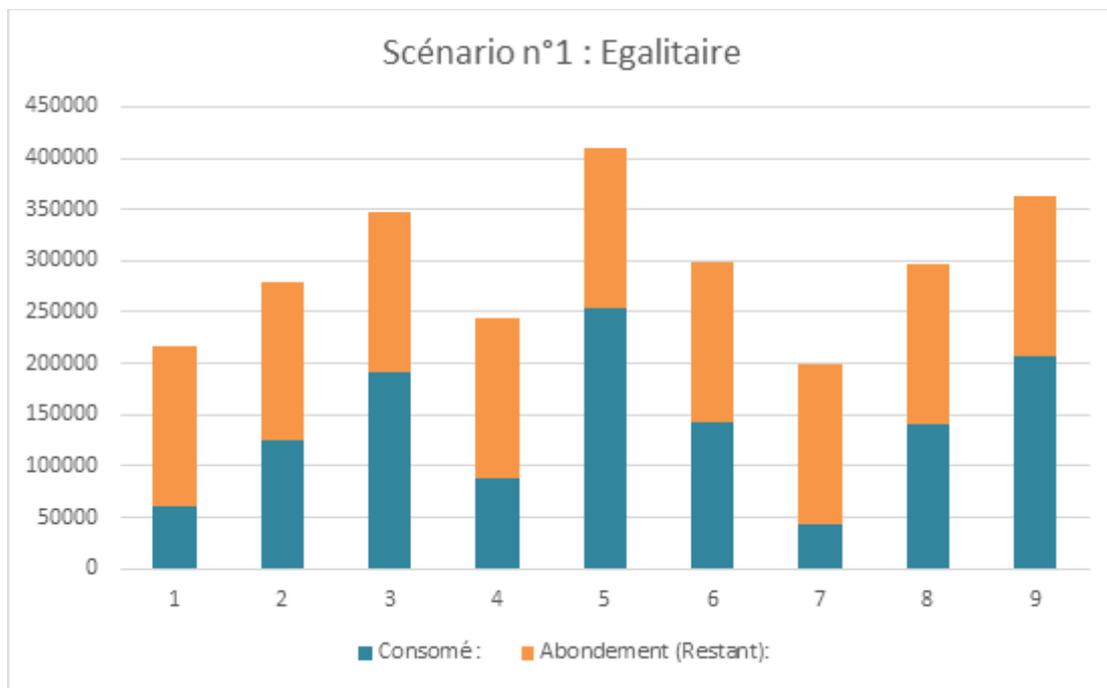
Dans ce scénario on peut proposer une répartition égalitaire des fonds restant entre les neuf fiches actions de la stratégie. Ce scénario permettra de « repartir de zéro » en milieu de programmation et de permettre à tous les axes de la stratégie de financer des projets et cela de manière égalitaire entre tous les axes. Dans ce cas, chaque fiche action se verrait allouer 155 876,02 €.

Alors que le coût du projet moyen en vague 1 était de **44 580,69 €** il est désormais de **71 417,11 €** pour la vague 4.

Dans ce scénario, on considère que le coût moyen des projets pour un 5^{ème} vague va rester égal à celui de la vague 4 (Soit un coût moyen des projets à **71 417,11 €**)

Chacune des neuf fiches action serait donc en mesure de financer 2,2 projets de coût moyen.

Le graphique ci-dessous représente cette réorganisation équitable :



Points positifs : Égalité de traitement entre les différentes fiches actions et entre les différents axes de la stratégie.

Points négatifs : Ne prends pas en compte les particularités de chaque fiche en terme « d'attractivité ». En effet, d'une part, des fonds seraient attribués à des fiches qui jusque-là n'ont pas pu être mobilisées par les acteurs et dont les thématiques semblent correspondre davantage aux domaines d'actions des chambres consulaires (Fiche action n°1). D'autre part, les fiches actions les plus mobilisées (6, 3 et 5) auraient la capacité de financer seulement 2,2 projets alors que la demande pourrait-être supérieure.

2.2.3.2.2 Scénario n°2 : Clôture de la fiche action n° 1 et abondement des fiches consommées à plus de 50%.

La fiche Action n° 1 **Développer et promouvoir de nouvelles formes de transmission des savoirs et des entreprises** semble être un appel à projet difficile à mobiliser pour les acteurs locaux. En effet, les thématiques de la transmission des entreprises et des savoirs sont « monopolisées » par les Chambres (agriculture, commerce et industrie, des métiers et de l'artisanat). De plus au cours de la fabrique de projets *Entreprendre autrement*, seulement quatre projets qui ont émergés répondaient à cet appel à projet.

Cette fiche étant une des plus pourvu de la stratégie mais également une des plus complexe à mobiliser, ce scénario propose de clôturer cet appel à projet afin de répartir les fonds non exploités de cette fiche (291 186,90 €) sur d'autres fiches actions.

Afin de déterminer quelles fiches actions seront abondées, nous nous sommes basés sur le taux de consommation de chacune des fiches 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

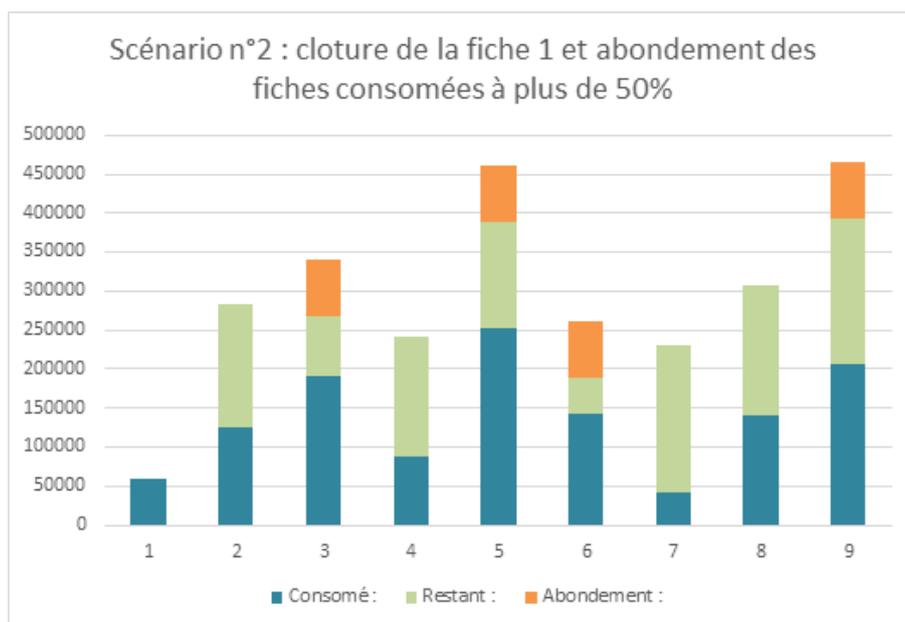
Dans ce scénario, les fiches consommées à plus de 50% ont été abondées et celles consommées à moins de 50% restent inchangées.

La clôture de la fiche action n°1 permet alors de doter les fiches actions 3, 5, 6 et 9 (consommées à plus de 50%) de 72 796,7 € chacune.

Les fiches actions 2, 4, 7 et 8 (consommées à plus de moins de 50 %) restent inchangées.

Dans ce scénario, nous considérons que les fabriques de projets LEADER réalisées en vue de permettre l'émergence de projets sur les fiches n°2, 4 et 7 porteront leurs fruits. Ces projets participeront de la consommation du montant restant des fiches actions n° 2, 4 et 7.

Le graphique ci-dessous représente cette réorganisation :



Points positifs : Prend en compte les particularités de chaque fiche en terme « d’attractivité ». Permet de clôturer une fiche trop complexe à mobiliser et d’abonder les fiches les plus sollicitées.

Points négatifs : La clôture d’une fiche qui participe de la réponse à la stratégie du GAL HPL créant alors un « angle mort » de la réponse à la stratégie.

2.2.3.2.3 Scénario n°3 : participation et co-construction

Il semble relativement subjectif de ré abonder certaines fiches actions et pas d’autres, simplement en s’appuyant sur le taux de consommation. La solution équitable, elle, ne prend pas suffisamment en compte les réalités de terrains auquel sont confrontées les chargées de mission Leader et les porteurs de projets.

De plus ces deux propositions sont soumises à de nombreux biais et incertitudes :

- On ne peut prévoir le nombre de projets qui sera déposé au cours des vagues suivantes,
- Ni le coût moyen des projets qui seront déposés,

- Ni les fiches qui seront mobilisées.

Compte tenu des enjeux de participation et d'implication des acteurs attendus par le principe d'un développement local ascendant, il semble nécessaire d'évaluer une méthode de réorientation des fiches qui inclue les acteurs locaux dans les décisions.

On peut envisager des solutions plus ou moins contraignantes avec des interlocuteurs plus ou moins nombreux.

Simplement soumettre des propositions en vue de leur validation par un ou plusieurs de ces interlocuteurs :

- Partenaires du GAL HPL, DLVA et PNRL, CCPFML
- Membres privés et publics du comité de pilotage
- Acteurs locaux

Proposer des groupes de travail et de réflexion sur la question de la réorganisation des fiches actions et de leurs dotations (avec un ou plusieurs de ces interlocuteurs) :

- Partenaires du GAL HPL, DLVA et PNRL, CCPFML
- Membres privés et publics du comité de pilotage
- Acteurs locaux

2.2.3.3 Retour sur les scénarios

Dans un GAL, le comité de programmation est souverain. L'équipe ne peut préjuger du choix que pourraient faire le CP. De nouveaux scénarios seront proposés par la suite au comité de programmation.

C'est donc le scénario 3 **participation et co-construction** qui sera, par la suite, mis en œuvre par le GAL HPL. Des propositions de réorganisations de fiches seront soumises au comité de programmation en vue de leur validation ou de leur réorientation.

La chargée de mission procédera au cours de l'été à un travail d'enquête auprès des acteurs repérer lors des fabriques, afin d'évaluer au mieux quels sont les projets et les acteurs désireux de s'investir dans une procédure d'accompagnement par le programme LEADER. Ce travail d'enquête permettra au GAL HPL de proposer au comité de programmation des scénarios au plus près des attentes des acteurs locaux.

2.2.3.4 Des appels à propositions moins mobilisés que d'autres, quelles peuvent être les raisons de ces disparités ?

Comme constaté en début de mission, certains appels à propositions du GAL HPL ont été moins mobilisés que d'autres.

Dans cette partie analytique, nous allons tenter de comprendre les raisons des disparités de consommation entre des appels à propositions largement sollicités et d'autres moins, en proposant plusieurs pistes de questionnement.

2.2.3.4.1 La nature de l'appel à proposition et la thématique auxquels il correspond.

Les objectifs et fiches actions de la stratégie du GAL HPL se déclinent en grands domaines d'actions que sont l'économie, le sociale et l'environnement (les trois piliers du développement durable). Deux fiches actions correspondant à l'objectif n°1 (Renforcer les conditions de succès des entreprises) était dans une situation de sous consommation. D'autres part, seulement une fiche action était sous consommée dans chacun des objectifs n°2 (Inventer et organiser des services pour tous) et 3 (Valoriser les ressources de façon responsable). On peut alors se questionner sur l'impact de la thématique auquel répondent les fiches actions sur leurs potentielles appropriations par les acteurs locaux.

La thématique économique à laquelle répondent les fiches actions n°1 et n°2 peut être analysée comme moins accessible par les acteurs que les thématiques du sociale et de l'environnement. En effet, les questions économiques peuvent paraître, aux yeux des acteurs locaux, comme plus difficilement mobilisables car nécessitant des connaissances et compétence particulières.

Ce questionnement peut également se transposer sur la fiche action n°7 en lien avec la thématique des énergies. La question énergétique fait partie d'une niche du domaine de la préservation de l'environnement. Mener à bien un projet en lien avec les énergies demande au porteur des connaissances fines et des compétences techniques particulières excluant alors le profane.

2.2.3.4.2 La typologie des acteurs présents sur le territoire

Toujours dans le but de questionner les raisons pour lesquels les appels à projets apparaissent comme moins accessibles pour les acteurs locaux, nous allons nous interroger sur la nature des acteurs en présence.

Comme vu précédemment, certaines fiches actions nécessitent une certaine expertise pour mener à bien un projet. Cela implique pour le territoire la présence d'acteurs spécialisés dans de ces domaines. Pour ce qui est du territoire du GAL HPL, les acteurs y sont nombreux, investis et dynamiques. Les acteurs spécialisés dans les thématiques économiques et énergétiques, bien que

présents et très actifs, sont moins nombreux que les acteurs culturels ou du vivre ensembles et du lien social.

Autres points à prendre en compte dans le questionnement de la typologie des acteurs et leurs impacts sur la consommation des fiches actions est celui de la capacité financière et organisationnelle pour accéder à LEADER. Bon nombre des acteurs présents sur le territoire, n'ont, à l'heure actuel pas les moyens d'accéder à LEADER seul. C'est particulièrement le cas d'acteurs de la sphère associative, très présents autour des thématiques environnementales ou encore du lien social (fiche action n°4).

Bien qu'il soit difficile de définir clairement les raisons de sous consommation de certaines fiches actions, on peut tout de même établir le postulat que la technicité liée à certains domaines d'action peut apparaître comme un frein pour les acteurs. D'autres part, LEADER reste un programme aux conditions d'accès complexes qui peut avoir tendance à exclure les petites structures si celle-ci ne trouvent les stratagèmes pour contourner les freins d'accès au programme.

2.2.3.4.3 La nécessité d'animer une stratégie

L'animation d'une stratégie dans un GAL ou dans d'autres territoires de projets où un programme de développement local ascendant est à l'œuvre, est un moyen de limiter les freins énoncés ultérieurement.

En effet au cours de la mission réalisée au sein du GAL HPL, un travail de recensement des acteurs locaux à été réalisé avec l'aide des partenaires. Il a permis d'accroître la liste des contacts du GAL et de contacter de nouveaux acteurs. Ces acteurs ciblés, spécialisés dans les domaines que nous cherchions à animer, ont pu être contactés et ont pu, par la suite, se rendre aux Fabriques de projets. Repérer et contacter de nouveaux acteurs spécialisés permet de réduire le frein lié à la technicité de certaines fiches actions en orientant au mieux la diffusion des informations du GAL et de sa stratégie en direction des acteurs qui traitent de ces thématiques.

L'animation permet également de renseigner LEADER, elle permet de proposer un accompagnement des porteurs de projets par l'équipe afin de les orienter vers des solutions qui pourront leur permettre de dépasser les freins liés aux capacités organisationnelles et financières (co-portage des projets par exemple).

L'animation permet de mieux appréhender les besoins d'un territoire et des acteurs locaux afin d'y répondre plus justement, de suggérer l'émergence de projets ciblés afin de répondre au mieux à la stratégie de développement local. Animer un territoire LEADER permet de favoriser la compréhension de ce programme complexe et faciliter son accès aux acteurs locaux.

Conclusion :

Ce stage d'une durée de 5 mois au sein du Groupe d'Action Locale Haute Provence-Luberon m'a permis de m'immerger au cœur d'un programme de développement local ascendant par le biais de missions d'animation. Cette expérience m'a amenée à prendre conscience de la rigueur du travail attendu dans le domaine de l'animation et à confirmer ma volonté de me former et d'exercer dans le domaine du développement local et de l'animation de territoires de projets en milieu rural.

L'enjeu de la mission était de favoriser l'émergence de projets locaux à travers l'organisation de temps d'échanges thématiques en direction des acteurs du territoire. C'est la mise en œuvre de Fabriques de Projets qui a permis de mener à bien cette mission et de voir germer, à l'esprit de certains acteurs, des projets qui participent à la réponse de la stratégie de développement du GAL.

Au cours de cette expérience, j'ai entrepris de répondre aux questions suivantes :

Une stratégie territoriale co-construite avec les acteurs et la population, seuls éléments de réussite dans la mise en place d'un programme européen LEADER ? Quelle place occupe l'animation dans la réussite des programmes de développement locaux ascendants ?

Les politiques françaises de développement local ascendant se sont largement inspirées des programmes européens tels que LEADER afin de mettre en œuvre des outils de développement qui reprennent les principes du « Développement Local mené par les Acteurs Locaux ». C'est pourquoi les observations liées au programme LEADER peuvent se transposer à l'ensemble des outils de développement local aujourd'hui à l'œuvre en France (contrat de ruralité, contrat de ville par exemple).

Le programme LEADER apparaît comme un outil phare du développement local dans les territoires européens. Son application implique la mise en œuvre d'une ingénierie de développement local dans laquelle la mission d'animation joue un rôle primordial dans la participation et dans l'implication des acteurs locaux.

Le GAL HPL a su mettre à profit cette ingénierie en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement local co-construite. Néanmoins, la mission d'animation nécessite d'être conduite tout au long de la programmation. Sa présence, en amont de la démarche, implique d'autant plus sa mise en œuvre en aval afin d'animer la stratégie.

Au-delà de faciliter l'émergence de projets locaux répondant à l'orientation d'un territoire de projets, l'animation d'une politique publique de développement local facilite son appropriation par les habitants et les acteurs locaux.

L'ingénierie de développement local implique pour les chargés de missions une pluralité de missions tant réglementaires (instruction, contrôle, gestion) qu'en lien avec l'animation (accompagnement des porteurs de projets, favoriser l'émergence de projets). Les missions d'animation sont fondamentales pour la réussite des programmes de développement locaux. C'est pourquoi dans la plus part des territoires de projets (tel que le GAL HPL), un chargé de mission est plus particulièrement orienté vers ces missions. Ce sont les animateurs.

Toutefois, j'ai pu observer que les animateurs des programmes européens consacrent une grande partie de leur temps de travail sur des missions plus règlementaires. C'est ce que confirme une étude de l'ASP qui précise qu'un animateur consacre plus de 35% de son temps de travail à des missions de gestion administratives et financières (...).

Afin d'assurer un bon fonctionnement aux programmes de développements locaux, une réorientation des missions des animateurs vers l'accompagnement des projets et des porteurs semble nécessaire. Néanmoins, une transition de l'animateur contrôleur vers l'animateur qui accompagne ne pourra avoir lieu sans une augmentation des dotations allouées à la seule mission d'animation des territoires de projets.

Bibliographie :

Articles de revues :

Berriet-Sollic M. et Trouvé, A. (2013) « Développement des territoires de projet. Quels enjeux pour les politiques rurales ? », *Économie rurale* 335, mai-juin. Doi : 10.4000/economierurale.3959

Chevalier, P., Dedeire, M. (2014). Application du programme Leader selon les principes de base du développement local. *Économie rurale*, (342), 9-25. doi : 10.4000/economierurale.4382

Dore, G. (s.d.) Le devenir du programme européen LEADER 2014-2020. Institut National du Développement Local. Repéré à : <https://www.aeidl.eu/images/stories/pdf/leaderfrance.pdf>

Dumont, G-F, Yiliminuer, T (2015) Recomposition très diversifiée des territoires. Les “quinze” France. *Population et Avenir* n°724 septembre octobre 2015 p 4 à 7. doi : 10.3917-popav.724.0004

Pham, HV et Berriet-Sollic, M. « La politique de développement rural en France. Premières analyses des programmes de développement rural dans les régions françaises métropolitaines sur la période 2014-2020 », *Économie rurale*, 363. janvier-mars. doi : 10.4000/economierurale.5450

Zaïbet Greselle O. (2007). Vers l’intelligence collective des équipes de travail : une étude de cas. *Management et avenir* N°14 p. 41-59. Doi : 10.397/mav.014.0041.

Livres :

Bureau, J-C, Thoyer S. (2014). L’ambition agricole européenne. Dans J-C Bureau, S. Thoyer. La politique agricole commune. (p.7-32). Paris, France : La Découverte.

Chevalier, P. (2010). L’approche LEADER et le développement local en France. Dans M. Halamska et. MC. Maurel (Dir.). *Les acteurs locaux à l’épreuve du modèle européen LEADER France- Hongrie - Pologne* (pp. 53 - 70). Prague: CEFRES.

Jean, Y. (2009). Politique Agricole Commune et développement rural, de l'autosuffisance alimentaire vers la préservation de l'environnement. Dans Y. Jean, & G. Baudelle, *L'Europe - Aménager les territoires* (pp. 59-89). Malakoff, France : Armand Colin.

Lardon S., Moquay P., Caron A., Angeon V. (2007). Le développement territorial : principes et méthodes. Dans S. Lardon, P. Moquay, A. Caron, et V. Angeon. *Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Millau*. La Tour d'Aigues, France : Éditions de l'Aube.

Marsan, C., Simon M., Lavens J., Chapelle J. (2014). L'intelligence collective : Co-créons en conscience le monde de demain. Gap, France : Ed Yves Michel.

Smith, A. (1995). L'Europe politique au miroir du local. Les fonds structurels et les zones rurales en France, en Espagne et au Royaume-Uni. Paris, France : La découverte.

Sitographie :

Agence de Services et de Paiement. (2010). Animation des territoires européens. Repéré à <https://www.asp-public.fr/etude/animation-des-territoires-europeens>

Barthe, L. (2014). Les scénarios de territoires 2040 : quel écho en Pays d'Armagnac ? Repéré à : http://www.paysdarmagnac.org/documents/projet/armagnac_39304.pdf

Champetier Y (2017). Leader : retour vers le futur. Repéré à : https://www.reseaurural.fr/site/default/files/documents/fichiers/2017-10/2016_leader_retour_vers_le_futur.pdf

Chaudière C., Baldacchino J. (2018). « Les territoires en colère » se réunissent au sénat. Repéré à : <https://www.franceinter.fr/politique/les-territoires-en-colere-se-reunissent-au-senat>

Discours d'Emmanuel Macron au Sénat lors de la conférence des territoires (juillet 2017). Repéré à : <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-d-emmanuel-macron-au-senat-lors-de-la-conference-des-territoires/>

Guignard, T. (juillet 2017). Lettre à la Présidence de l'Assemblée nationale. Repéré à : <http://leaderfrance.fr/wp-content/uploads/2017/07/Courrier-LEADER-France-en-faveur-dun-fonds-de-soutien-pour-les-territoires-ruraux.pdf>

LEADER France. Notice pour la complétude de la convention de partenariat et de ces annexes programme LEADER 2014-2020. Repéré à : http://www.pays-sud.fr/sites/communo-senso.com/files/26/fiche_doc/15448/notice-conventionpartenariale-chefdefile-programmeleader.pdf

Réseau Rural PACA. (s.d.). LEADER 2014-2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Repéré à : <http://www.reseaururalpaca.fr/leader/leader-2014-2020-en-provence-alpes-cote-dazur/>

Réseau Rural PACA. (s.d.) LEADER, de quoi parle-t-on ? Repéré à : <http://www.reseaururalpaca.fr/leader/decouvrir-leader/>

Réseau Rural Français. (s.d.) Pour la programmation 2014 – 2020. Repérer à : <https://www.reseaurural.fr/territoire-leader>

Toullisse JM. (2013). De la logique du guichet à celle de projets. Repéré à : <http://questionsdegenerations.nordblogs.com/archive/2013/01/15/de-la-logique-du-guichet-a-celle-de-projets.html>

Textes législatifs :

LOI n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. (1999) Repéré à : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000760911&categorieLien=id>

Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. (1999). Repéré à : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000396397>

LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. (2014). Repéré à : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298>

Documents du GAL HPL :

Groupe d'Action Local Haute Provence - Luberon (s.d.). Stratégie de développement local, agir pour un territoire de coopérations et d'économie responsable. Repéré à : <http://www.leader-hauteprovenceluberon.com/strategie-gal-HPL.html>.

Groupe d'Action Local Haute Provence - Luberon (s.d.). Les critères de sélection. Repéré à : <http://www.leader-hauteprovenceluberon.com/AAP-GALHPL.html>

Cours

Jebeili C. (2017). UE 705. Cadre de l'action territoriale. Université Toulouse Jean-Jaurès.

Le territoire de projets Groupe d'Action Locale Haute Provence-Luberon en charge de la gestion, de l'animation et de l'instruction du programme européen LEADER m'a confié une mission d'animation de sa stratégie "Agir pour un territoire de coopération et d'économie responsable" afin d'accompagner les acteurs du territoire dans l'émergence de projets.

Depuis les années 90, ce territoire s'est positionné pour déployer le premier programme LEADER. En effet, ce territoire faisait partie des 40 entités pilotes en France lors de la première programmation.

Cette mission m'a permis d'appréhender le fonctionnement du programme LEADER, de co-construire et de mettre en œuvre une méthode d'animation, d'organiser des rencontres thématiques avec les acteurs locaux à travers le concept de Fabrique de projets LEADER au cours desquels les acteurs échangent et fabriquent ensemble des projets. L'objectif est de permettre l'émergence de projets thématiques qui seront par la suite accompagnés par le GAL HPL et le programme LEADER.

Au cours de ce travail, nous nous interrogerons sur les éléments de réussite de la mise en œuvre du programme LEADER ainsi que la place de l'animation et de la participation dans les logiques de développement local. En effet, celle-ci semble déterminante dans la mise en œuvre des politiques de développement local.

Nous verrons dans un premier temps la traduction territoriale de LEADER sur le GAL HPL puis, dans un second temps, comment favoriser l'émergence de projets qui répondent à la stratégie par le biais de l'animation.

Mots clés :

Développement local, Projets de territoires, Animation, Stratégie locale de Développement, Programme LEADER.